

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

2015

*L'Agenda
du Cabinet Civil*

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE



S.E. M. Paul BIYA

Président de la République du Cameroun

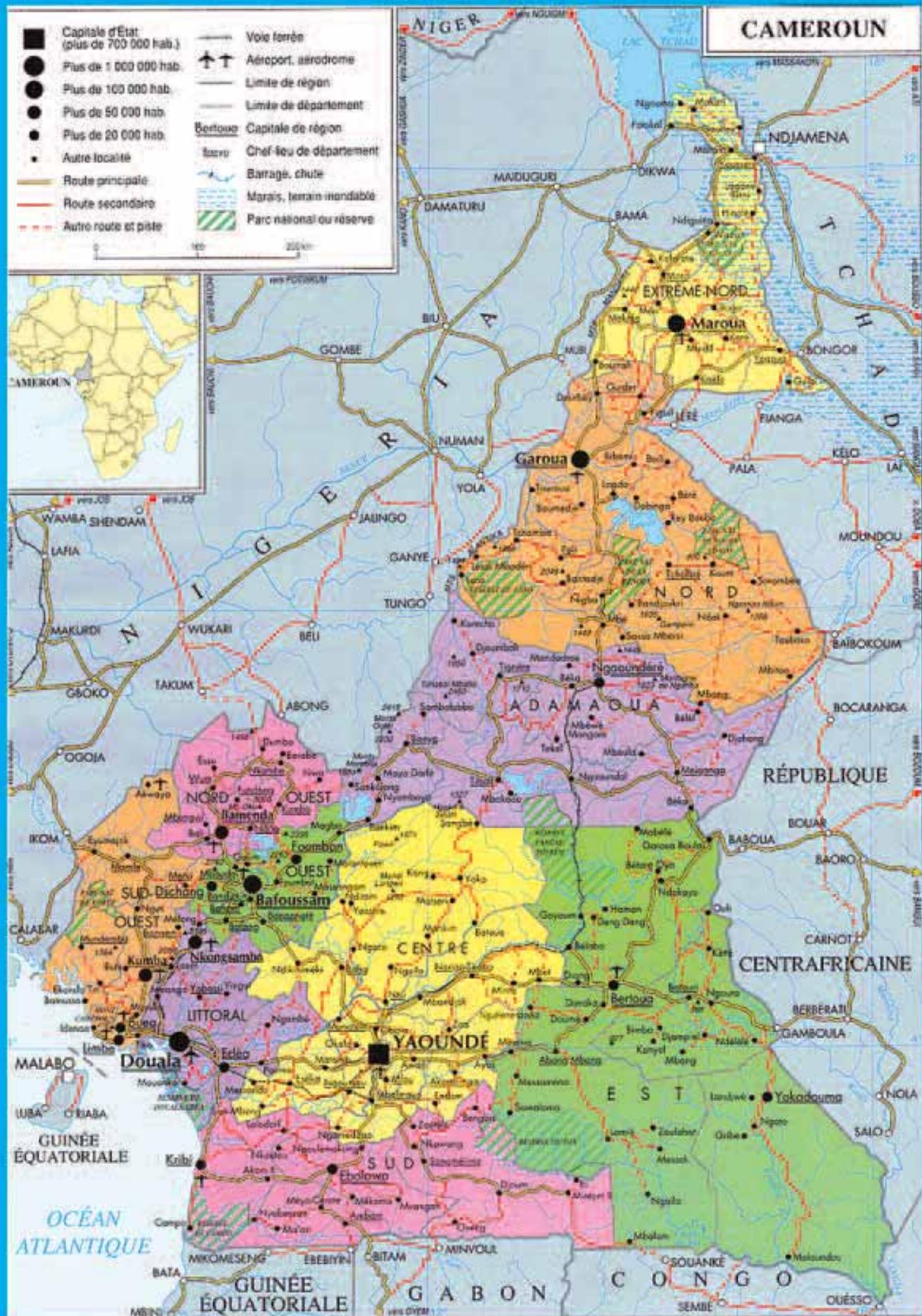
République du Cameroun
Paix - Travail - Patrie

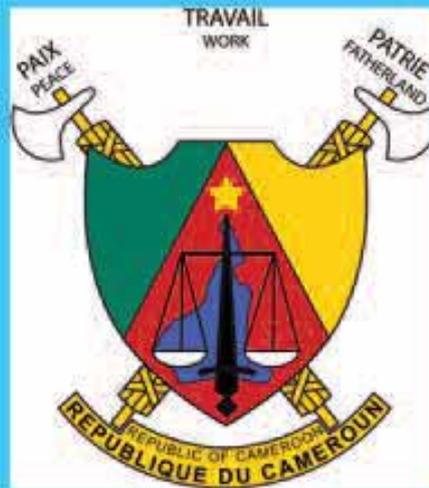


LE CAMEROUN EN UN REGARD

- Identité Territoriale et Administrative ;
- Panorama des atouts économiques ;
- Présentation synoptique des caractéristiques humaines et structurelles ;
- Spécificités régionales et touristiques ;
- Services et conseils.

Carte du Cameroun





Présentation du Cameroun

Indépendance :	1er Janvier 1960.
Réunification (République Fédérale du Cameroun)	1er Octobre 1961.
Etat Unitaire (République Unie du Cameroun):	20 Mai 1972.
République du Cameroun :	12 Février 1984.
Superficie :	475 442 km ² .
Drapeau :	Vert-Rouge-Jaune, frappé d'une étoile dorée sur la bande rouge. adopté le 21 Mai 1972, après la l'Unification.
Devise :	Paix - Travail - Patrie.
Hymne :	Ô Cameroun berceau de nos Ancêtres.
Langues officielles :	Français et Anglais.



Climats : Equatorial au Sud,
Tropical au Centre et Sahélien au Nord du pays
Situation continentale : Golfe de Guinée,
Afrique Centrale.
Frontières : Terrestres et Maritimes

Décalage horaire : GMT + 1
heure.

Population : + de 20 000 000
d'habitants.

Densité : 41,6 habitants au km².

Capitale politique : Yaoundé (en-
viron 2.000.000 d'habitants).

Capitale économique : Douala

Nombre de Régions : 10

Adamaoua, Centre, Est, Extrême-Nord, Littoral, Nord, Nord-Ouest, Ouest,
Sud, Sud-Ouest.

Nombre de Départements : 58.

Nombre d'Arrondissements : 362.

Ville de plus de 50 000 habitants :

Ngaoundéré, Monatélé, Mbalmayo, Bertoua, Batouri, Maroua, Kousseri,
Nkongsamba, Edéa, Garoua, Bamenda, Bafoussam, Foumban, Dschang, Ebo-
lowa, Kribi, Sangmelima, Buéa, Kumba, Limbé.

D'une superficie de 475,442 km, L'effectif de la population du Cameroun au
1er janvier 2010 s'élève à 19 406 100 habitants. Ce chiffre s'appuie sur l'ana-
lyse des tendances démographiques observées à partir des recensements de
1976, 1987 et 2005. La population en 2010 reste caractérisée par son ex-



trême jeunesse. L'âge médian de la population est de 17,7 ans et l'âge moyen se situe à 22,1 ans. La population ayant moins de 15 ans représente 43,6% de la population totale tandis que celle de moins de 25 ans représente 64,2%. Il faut signaler que



la proportion des personnes âgées (60 ans et plus) n'est pas négligeable. En effet, elle est de 5,0%. La pyramide des âges de la population du Cameroun en 2010 présente une allure générale semblable à celles des populations africaines au Sud du Sahara. Elle se caractérise par une base très élargie et un rétrécissement progressif et régulier au fur et à mesure que l'on avance en âge. Cette pyramide porte la marque d'une fécondité encore élevée, associée à une mortalité tout aussi élevée. Par groupes d'âges, il n'y a pas de différences très marquées de structure par sexe aux âges jeunes ; celles-ci ne sont nettement perceptibles qu'aux âges élevés. L'allure de cette pyramide des âges met en évidence la grande jeunesse de la population camerounaise. De 2005 à 2010, la population du Cameroun s'est accrue à un rythme annuel moyen de 2,6%. A ce rythme, toutes choses étant égales par ailleurs, la population du Cameroun doublera son effectif dans environ 27 ans, c'est-à-dire autour de 2037.

la population du Cameroun est divisée en groupes religieux comme suit :



Catholiques : 38,4% (7 500 000 environ)

Protestants : 26,3% (5 000 000 environ)

Musulmans : 20,9% (4 000 000 environ)

Orthodoxes : 0,5% (96 000 environ)

Les Animistes sont répartis sur l'ensemble du territoire. Il y a une cohabitation harmonieuse entre les différents groupes religieux.





Le Cameroun, pays de libertés

a) Multipartisme garanti

Système politique :

Le Cameroun est une République de type parlementaire dualiste où le Gouvernement est responsable devant le Parlement.

Le Sénat compte 100 membres

L'Assemblée nationale 180 Députés

Nombre de partis politiques : plus de 280

Elections présidentielles :

1992 : 8 candidats

1997 : 9 candidats

2004 : 16 candidats

2011 : 23 candidats

b) Liberté d'Association

Nombre d'associations

étrangères : 356

Nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) : 44

Associations déclarées d'utilité publique : 22

Associations religieuses : 47

Congrégations relevant de l'Eglise

Catholique Romaine au Cameroun : 80

Associations patronales : 10

Syndicats professionnels des fonctionnaires : 8

c) Liberté de Presse

Presse écrite

Publique : 02

Privée :

- 08 quotidiens,

- 14 hebdomadaires dont 1 en quadrichromie, plus de 200 autres à parution irrégulière

Radiodiffusion :

- publique (réseau CRTV) :

une Radio nationale, 16 stations régionales plus FM

- privées : 34

- communautaires : 30

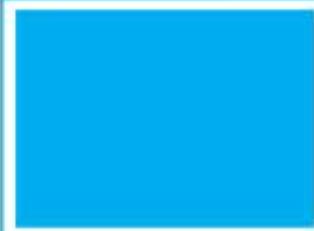
Télévision :

- publique : 01

- privée : 02 autorisées

JANVIER

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

5

Mardi

6

Mercredi

7

Lundi / Monday
Edouard / 5-360

Mardi / Tuesday
Melaine / 6-359

Mercredi / Wednesday
Raymond / 7-358

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Janvier

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Février

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

Jeudi

8

Jeudi / Thursday
Lucien / 8-357

Vendredi

9

Vendredi / Friday
Alix / 9-356

Samedi

10

Samedi / Saturday
Guillaume / 10-355

Dimanche

11

Dimanche / Sunday
Paulin / 11-354

Quick Notes



JANVIER

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

12

Mardi

13

Mercredi

14

Lundi / Monday
Tatiana / 12-353

Mardi / Tuesday
Yvette / 13-352

Mercredi / Wednesday
Nina / 14-351

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

JANVIER

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

19

Mardi

20

Mercredi

21

Lundi / Monday
Audric

Mardi / Tuesday
Sébastien

Mercredi / Wednesday
Agnès

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Handwritten notes area for weekly objectives.

Février

Calendar grid for February with days L, M, M, J, V, S, D and dates 1-28.

Mars

Calendar grid for March with days L, M, M, J, V, S, D and dates 1-29.

Jeudi 5

Handwritten notes for Thursday / Agathe.

Vendredi 6

Handwritten notes for Friday / Gaston.

Samedi 7

Handwritten notes for Saturday / Eugénie.

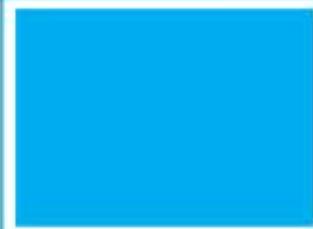
Dimanche 8

Handwritten notes for Sunday / Jacqueline.

Quick Notes section with a small drawing of a hand holding a pen.

Février

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

16

Mardi

17

Mercredi

18

Lundi / Monday
Julienne

Mardi / Tuesday
Alexis

Mercredi / Wednesday
Bernadette

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Mars							Avril						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
30	31					1			1	2	3	4	5
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30			

Jeudi 5

Jeudi / Thursday
Olive

Vendredi 6

Vendredi / Friday
Colette

Samedi 7

Samedi / Saturday
Félicité

Dimanche 8

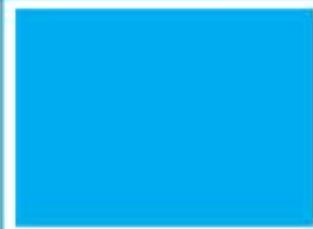
Dimanche / Sunday
Jean

Quick Notes



Mars

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

9

Mardi

10

Mercredi

11

Lundi / Monday
Françoise

Mardi / Tuesday
Vivien

Mercredi / Wednesday
Rosine

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Five horizontal lines for weekly objectives.

Mars

Calendar grid for March with days L, M, M, J, V, S, D and dates 30, 31, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29.

Avril

Calendar grid for April with days L, M, M, J, V, S, D and dates 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.

Jeudi 12

Jeudi / Thursday Justine. A vertical column of 20 horizontal lines for daily notes.

Vendredi 13

Vendredi / Friday Rodrigue. A vertical column of 20 horizontal lines for daily notes.

Samedi 14

Samedi / Saturday Mathilde. A vertical column of 7 horizontal lines for daily notes.

Dimanche 15

Dimanche / Sunday Louise. A vertical column of 5 horizontal lines for daily notes.

Quick Notes

A large rectangular area for additional notes.



OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Mars							Avril						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
30	31					1			1	2	3	4	5
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30			

Jeudi 19

Jeudi / Thursday
Joseph

Vendredi 20

Vendredi / Friday
Herbert

Samedi 21

Samedi / Saturday
Clémence

Dimanche 22

Dimanche / Sunday
Léa

Quick Notes



Mars

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

23

Mardi

24

Mercredi

25

Lundi / Monday
Victorien

Mardi / Tuesday
Karine

Mercredi / Wednesday
Ann

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Five horizontal lines for weekly objectives.

Mars

Calendar grid for March with days L, M, M, J, V, S, D and dates 30, 31, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29.

Avril

Calendar grid for April with days L, M, M, J, V, S, D and dates 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.

Jeudi

26

Jeudi / Thursday
Larissa

21 horizontal lines for daily notes on Thursday.

Vendredi

27

Vendredi / Friday
Habib

21 horizontal lines for daily notes on Friday.

Samedi

28

Samedi / Saturday
Gontran

6 horizontal lines for daily notes on Saturday.

Dimanche

29

Dimanche / Sunday
Gwladys

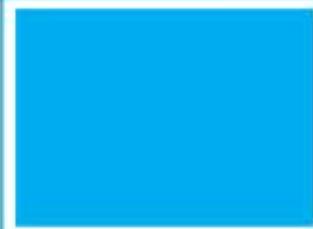
6 horizontal lines for daily notes on Sunday.

Quick Notes



Mars

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

30

Mardi

31

Mercredi

1

Lundi / Monday
Amédée

Mardi / Tuesday
Benjamin

Mercredi / Wednesday
Hugues

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Mars

L	M	M	J	V	S	D
30	31					1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Avril

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Jeudi / **2**

Jeudi / Thursday
Sandrine

Vendredi / **3**

Vendredi / Friday
Richard

Samedi / **4**

Samedi / Saturday
Isidore

Dimanche / **5**

Dimanche / Sunday
Irène

Quick Notes



Avril

Le saviez-vous ?

Priorités



Five horizontal lines for writing priorities, located to the right of the blue square.

Lundi

13

Mardi

14

Mercredi

15

Lundi / Monday

Ida

Mardi / Tuesday

Maxime

Mercredi / Wednesday

Paterne

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

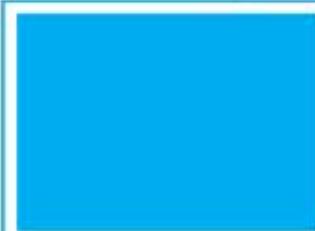
Soirée

Main grid of horizontal lines for daily scheduling, organized into three columns for Monday (Lundi), Tuesday (Mardi), and Wednesday (Mercredi). The Monday column includes time slot labels on the left: 07h30-10h00, 10h15-12h30, Pause, 13h30-14h20, 14h30-15h30, and Soirée. The Tuesday and Wednesday columns do not have such labels.

Avril

Le saviez-vous ?

Priorités



Lundi

20

Mardi

21

Mercredi

22

Lundi / Monday
Odette

Mardi / Tuesday
Anselme

Mercredi / Wednesday
Alexandre

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Avril						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mai						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Jeudi / 23

Vendredi / 24

Samedi / 25

Jeudi / Thursday
Georges

Vendredi / Friday
Fidèle

Samedi / Saturday
Marc

Dimanche / 26

Dimanche / Sunday
Alida

Quick Notes



QUELQUES INDICATEURS COMMERCIAUX



Electricité : le Cameroun est électrifié en 220 volts et les prises sont aux normes européennes.
Horaires de travail : 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes de lundi à vendredi dans l'administration publique, 7h30-18h00 dans certains établissements privés. Les commerces restent ouverts jusqu'à 18h, même le samedi.

Monnaie : Franc CFA

Parité : Fixe avec l'Euro.

1Euro = 655,96 FCFA

Transactions financières

- Change de monnaie : possible dans les établissements bancaires, les grands hôtels, certaines agences de tourisme et dans certains grands établissements hôteliers agréés où certaines cartes de crédit sont acceptées.
- Banques : ouvertes à la clientèle de 7h30 à 15h00 voire 17h00.
- Opérations de transferts de fonds : elles sont faites auprès des banques commerciales et dans les hôtels de renom et les structures agréées où l'on trouve des guichets automatiques, des modes de paiement par carte.
- Les cartes de paiement : certains établissements acceptent ce mode de paiement. Les cartes Visa et Master sont les plus répandues.

Centrale

BEA.C.

CENTRAL

Téléphone

Indicatif international

237 + les neuf chiffres de numérotation locale. Pour l'obtenir, composer d'abord 00, ensuite 237, enfin ajouter les 9 chiffres du N° de votre correspondant.

Numérotation

Depuis le 21 Novembre 2014, la numérotation téléphonique au Cameroun est passée de huit à neuf chiffres. Ainsi, pour joindre les abonnés du mobile, il faut ajouter le chiffre 6 au numéro connu, le 2 précédant les numéros du téléphone fixe. Aujourd'hui, le Cameroun compte près de 16 millions d'abonnés télécoms, tout type confondu.

Téléphonie

Mobile

03 opérateurs de téléphone mobile installés: ORANGE, MTN et NEXTTEL.

Fixe:

01 opérateur historique: CAMTEL.



Téléphonie fixe

Beaucoup de villes sont connectées au réseau de téléphonie fixe. La téléphonie rurale se développe et relie les zones les plus reculées aux centrales téléphoniques urbaines.

Internet

offre locale

Les cybercafés

Ils sont nombreux et se multiplient sans cesse dans les capitales régionales et départementales en général et dans les arrondissements de la plupart des villes principales en particulier.

Les opérateurs spécialisés

On a depuis 2009 des opérateurs spécialisés en matière de fourniture d'accès à Internet. Il s'agit de Camtel, Créolink, Ringo, YooMee, Orange, MTN, etc.



TOURISME

Saison touristique

- Octobre à Mai dans la partie septentrionale du pays ;
- Toute l'année pour le reste. Mais certaines localités, en saison pluvieuse, sont difficilement accessibles du fait des inondations et du mauvais état des routes. Dans ce cas, il faut prévoir des véhicules 4x4.

Formalités d'entrée :

- Visa d'entrée Il est délivré :
- Par les Représentations Diplomatiques ou Consulaires du Cameroun à l'étranger;
- A l'aéroport de débarquement ou aux postes frontières pour les voyageurs dont le pays de résidence ne dispose pas de Représentation Diplomatique du Cameroun ;
- Frais de Visa : 95 euros soit 61 500 FCFA.

Pièces à fournir :

- Passeport en cours de validité
- Certificat de vaccination contre la fièvre jaune à obtenir dès l'âge de six mois dans un centre agréé.

Vaccins recommandés

- Hépatite B : avant de partir, prendre une dose préventive.





Le paludisme

- prendre des antipaludéens ;
- prévoir des moustiquaires imprégnées pour de longs séjours et en utiliser là où elles n'existent pas.

Prises de vue photographiques

- Où et que peut-on filmer ?

Les prises de vue photographiques sont libres dans les villes, comme sur l'ensemble du territoire de la République du Cameroun.

- Il est interdit de filmer ?

Les palais présidentiels, les aérodromes, les zones et installations militaires, les personnels de la sécurité et de la défense et les aspects susceptibles de nuire aux mœurs et à la bonne réputation du pays.

Les vues soumises à autorisation

Il est recommandé de contacter le Ministère de la Communication pour l'obtention d'un « special pass » pour les vues à prendre lors des manifestations officielles ainsi que pour les vues à caractère commercial. Il est recommandé d'obtenir préalablement le consentement des personnes visées, quand il s'agit de les photographier ou de les filmer.

Les vues soumises au paiement des droits

Photographier à l'intérieur des parcs nationaux est soumis au paiement de droits.

Mai

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

4

Mardi

5

Mercredi

6

Lundi / Monday
Sylvain

Mardi / Tuesday
Judith

Mercredi / Wednesday
Prudence

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Horizontal lines for weekly objectives.

Calendar grid for May (Mai) with days L through D and dates 1-31.

Calendar grid for June (Juin) with days L through D and dates 1-30.

Jeudi 7

Vertical lines for daily notes on Thursday (Jeudi / Thursday) with name Gisèle.

Vendredi 8

Vertical lines for daily notes on Friday (Vendredi / Friday) with name V.1945.

Samedi 9

Vertical lines for daily notes on Saturday (Samedi / Saturday) with name Pâcome.

Dimanche 10

Vertical lines for daily notes on Sunday (Dimanche / Sunday) with name Solange.

Quick Notes section with a horizontal line and a small drawing of a pen.

Mai

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

11

Mardi

12

Mercredi

13

Lundi / Monday
Estelle

Mardi / Tuesday
Achille

Mercredi / Wednesday
Rolande

07h30 - 10h00

10h15 - 12h30

Pause

13h30 - 14h20

14h30 - 15h30

Soirée

Mai

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

18

Mardi

19

Mercredi

20

Lundi / Monday

Eric

Mardi / Tuesday

Yves

Mercredi / Wednesday

Bernardin

07h30 - 10h00

10h15 - 12h30

Pause

13h30 - 14h20

14h30 - 15h30

Soirée

Fête Nationale

Voyager au Cameroun

Par train

Le Cameroun est relié du Littoral à l'Adamaoua par une ligne de chemin de fer, « le transcamerounais ». 1 500km de voies ferrées de Douala à Ngaoundéré en passant par Yaoundé.

Transports

Qui assure le transport par train ?

La gestion du réseau ferroviaire est assurée par CAMRAIL (Cameroon Railways Corporation). Elle met quotidiennement des trains Omnibus à la disposition des voyageurs.

Quelles sont les principales lignes de chemin de fer ?

Les principales lignes qui relient les régions du Littoral à celles du Sud-Ouest, du Centre et du Nord sont : Douala-Kumba (84 km), Douala-Yaoundé (264 km), Yaoundé-Ngaoundéré (720 km).

Quelques précisions

Avec trente huit (38) gares, dont trois (3) principales : Douala, Yaoundé et Ngaoundéré, CAMRAIL dessert une grande partie du Cameroun. Le trajet entre Yaoundé et Ngaoundéré s'effectue avec des trains ayant des wagons-lits dans leurs 1er classes. Les tarifs de 1er et 2e classes des trains sont particulièrement étudiés pour permettre à tous de voyager.

Par route

En voiture

Si vous décidez de prendre la route vous-même, respectez quelques règles de conduite :

- Etre détenteur d'un permis de conduire international ;
- Au Cameroun on roule à droite ;
- Dans les agglomérations et avant les postes de péage, faites attention aux dos d'âne sur les routes. Ils visent à inciter les automobilistes à réduire leur vitesse;
- Dans les aires protégées, respectez les consignes.

Location de voiture

Il existe des locations au forfait et au kilométrage ; prévoir le coût du :

- 1) carburant
- 2) chauffeur
- 3) pannes.

Des conditions pour conduire au Cameroun

Si vous avez un visa court séjour (un à deux mois), vous pouvez conduire sans autorisation particulière. Pour un séjour de plus de deux mois, il faut absolument avoir un permis de conduire camerounais, ou à défaut valider votre permis international. L'obtention se fait au Bureau de Transport. (Service Régional de Transports de la Région où vous vous trouvez).

En bus

a) La compagnie de transport urbain « Le Bus » assure, alternativement au taxi, le transport des passagers dans les villes de Yaoundé et Douala, tout comme Socatur à Douala. Et d'un quartier à un autre.

b) Les Compagnies de transport interurbain de plusieurs localités du pays disposent de compagnies de transport vous permettant d'effectuer votre parcours sans difficultés. Elles desservent prioritairement les grandes villes. On les retrouve dans des gares routières ou agences aménagées à cet effet.

c) Bus « prestige »

Plusieurs compagnies de transport interurbain proposent plusieurs Bus Prestige desservant les villes de Yaoundé et Douala.

- Durée : 3h-3h30
- Tarif : 5 000 / 6 000 FCFA ou 7,54/9 euros

Les principales compagnies concernées sont :

- CENTRALE VOYAGES ;
- BUCA VOYAGES ;
- GARANTI EXPRESS ;
- TOURISTIQUE EXPRESS
- etc.



En taxi**a) Taxi brousse**

Pour effectuer les axes secondaires, vous serez obligés d'emprunter des taxis brousse dans les gares routières. Ils font toujours le plein avant de partir. Ils s'arrêtent généralement dans tous les villages pour déposer les passagers. Vous avez la possibilité de louer les taxis brousse.

Les prix sont négociables.**a) Taxi de ville**

Le taxi de ville est de couleur jaune, en ramassage. Il coûte 250 FCFA, soit 0,38 euros pour le ramassage de jour (6h à 22h) et 300 FCFA pour le ramassage de nuit. On est plusieurs dans le même véhicule. Pour la location, vous pourrez déboursier une somme de 2 500 à 4 000 FCFA/heure. Les taxis n'ont pas de compteur. Pour le Grand-Nord du pays, les motos-taxi jouent plus ce rôle.

Le taxi en course

D'un point à l'autre de la ville, il est d'un prix à débattre, généralement de 2 500 FCFA (3,8 euros) entre 05h-22h ; de 3 000 F CFA (4,5 Euros) entre 22h-5h du matin. En course, le passager est seul avec le conducteur dans le taxi.

Le taxi pour l'aéroport

Il coûte 5 000 F CFA (3,8 euros) dans la journée et 6 000 FCFA (4,6 euros) au-delà de 22h.

b) Autres véhicules de transport urbain

Ils sont généralement stationnés devant les hôtels à Douala et à Yaoundé. Ceux-ci n'ont pas de compteur. Ils appartiennent à des particuliers. L'heure de la course peut varier de 2 500 à 4 000 FCFA, soit entre 3,81 et 6,09 euro. Avant de les emprunter, renseignez-vous à l'hôtel.

Les motos taxis

Dans certaines localités du pays, les motos-taxis communément appelées « Ben Skin » sont le moyen de transport le plus utilisé par une frange importante de la population. Ils circulent tant sur les grands axes urbains que sur les pistes des quartiers. Soyez prudent lorsque vous les empruntez.

Le carburant

Vous n'avez pas de problème de carburant sur certains grands axes. Les stations-service sont généralement situées dans les agglomérations. Dans les localités retirées le carburant se fait parfois rare. Les stations d'essence sont ouvertes de 5h30 à 23h dans les grandes villes, et de 5h30 à 22h dans les localités retirées. Il existe deux types de carburant au Cameroun : le Super et le Diésel qui sont tous vendus au litre :

- 01 litre d'essence = 650 FCFA (1 euro)
- 01 litre de gasoil = 600 FCFA (0,91 euro)

Approvisionnez-vous dans les stations d'essence de préférence.

Les barrières de pluie

Ce sont des barrières érigées pour interdire aux véhicules de plus de 3,5 tonnes ou ayant une capacité de 12 places assises de circuler sur toutes les routes en terre pendant la saison des pluies et surtout lorsqu'il pleut. Lorsque vous trouvez que la barrière est fermée, votre véhicule ne peut continuer qu'à l'assèchement de la route.

Contrôle de police et de gendarmerie

Une campagne de sensibilisation et d'éducation a été organisée par les autorités contre les tracasseries de la police et de gendarmerie dans toutes les grandes métropoles et autres villes. Jusqu'aux arrondissements, il existe des postes de gendarmerie et de police. Vous pouvez obtenir des renseignements auprès des services compétents, à bord de votre véhicule des jeunes soldats armés dans certaines localités du pays (le Nord). Ils ont pour mission, la lutte contre « le grand banditisme ».

Péage routier

Il coûte 500F par véhicule et par poste.

Prévention routière

Elle est assurée par des contrôles mixtes équipés de radars et matériels y afférents, comme les instruments de tests d'alcoolémie.

Par avion

Certains déplacements à l'intérieur du pays s'effectuent en avion. Des aérodromes existent à Ngaoundéré et Maroua. Le Cameroun dispose de trois aéroports internationaux : Yaoundé, Douala, Garoua. Il existe des liaisons aériennes directes avec l'Afrique, l'Asie, l'Amérique et l'Europe (6 heures de vol pour 6 000 km).

Aéroports

- Yaoundé-Nsimalen, International cat A ;
- Douala, International cat A ;
- Garoua, International cat A ;
- Maroua-SALAK, National, cat A ;
- Ngaoundéré, National cat A.

Quelques compagnies opérant au Cameroun : CAMAIR-Co, Air France, Brussels Airlines, Kenya Airways, Royal Air Maroc, Air Ivoire, Ethiopian Airlines, Virgin Nigerian, Air Leasing, AFRIQYAH, etc.

Quelques compagnies qui assurent la desserte intérieure

Le réseau intérieur est particulièrement dense et assuré par deux compagnies : CAMAIR-Co et AIR LEASING qui disposent de faibles capacités. Il existe une taxe sur les vols domestiques de 1 000 FCFA soit 1,5 euro.

Vols sur les sites touristiques :

Les principaux sites touristiques ne sont pas desservis.

Les villes desservies sont les suivantes :

- Yaoundé : plusieurs vols par semaine ;
- Douala : plusieurs vols par semaine ;
- Garoua : 04 vols en moyenne par semaine (lundi, mercredi, vendredi et dimanche) ;
- Maroua : 04 vols en moyenne par semaine (lundi, mercredi, vendredi et dimanche).

CAMAIR-Co Douala :

151, rue de l'hôtel de ville, Bonanjo,

Tél. : 233 42 25 25

Fax : 23342 34 59

Yaoundé : BP 1186

Tél. : 222 23 40 01/ 222 23 38 08

Fax : 222 23 39 74 /222 23 03 04



Vols

locaux à destination du Nord et du centre - 7 vols par semaine en raison d'un vol par jour. Sur Paris, plusieurs vols, sur Londres aussi.



Voyages organisés par les compagnies privées (charters).

Il s'agit des voyages à l'intérieur du pays à la demande des opérateurs économiques: NAC ; SCHREINER, COTAIR, STAR, UNIFLY.

Le coût des voyages

A partir de la France

Les prix sont fonction des saisons et des compagnies aériennes desservant le Cameroun. Ils sont très élevés en été (de juillet à septembre et en décembre-janvier soit 1 100 à 1 300 euros) et bas le reste de l'année (700 et 900 euros).

A l'intérieur du Cameroun

Les prix varient entre 96 000 FCFA (146,350 euros) et 120 000 FCFA (182,937 euros), selon que l'on parte de Douala pour l'Extrême -Nord en passant par l'Adamaoua et le Nord.

Transferts aéroports-hôtels

Ils sont généralement effectués dans les villes de Yaoundé et Douala, par les bus des hôtels. Cela est valable pour les clients desdits hôtels. En revanche, si vous ne descendez pas dans un hôtel, ou n'avez pas encore effectué un choix, vous pouvez prendre un taxi à l'aéroport.

Par mer ou fleuve

S'agissant des voyages par voies maritime et fluviale, le Cameroun dispose d'une façade maritime d'environ 400 km sur l'Océan Atlantique. A la faveur de la libéralisation du secteur portuaire, le pays dispose de quatre (04) ports autonomes dont deux ports maritimes ouverts sur la mer, à Kribi et à Limbé. Un port maritime intérieur ou port d'estuaire à Douala et un port fluvial sur le fleuve Benoué à Garoua.

Activités nautiques

Les balades en pirogue sont prisées et peuvent se faire en mer, sur les fleuves, les rivières et les lacs. Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, vous trouverez toujours une localité où vous pouvez pratiquer ce hobby. Il existe aussi des pirogues à moteur, avec ou sans voile, ainsi que des chaloupes.

Zones où la ballade en pirogue est possible

- Région du Centre : à Ebogo sur le Nyong, à Ebebda sur la Sanaga ;
- Région du Littoral : à Douala. A partir de Youpwé, balade en pirogue à travers les mangroves et dans les différentes îles : (Manoka, Souélaba, Djebalé, Yoyo et sur le Nkam jusqu'à Yabassi). A Dizangué, sur les sept Lacs d'Ossa. A Mouanko, aux îles Yatou. A Mundeka sur le fleuve Mungo. A Edéa sur la Sanaga.
- Région de l'Est : sur le Dja à partir de Bengbis ou à Somalomo, sur la Boumba.
- Région de l'Adamaoua : au Ranch de Ngaoundaba ; au barrage de Mbakaou.
- Région de l'Extrême-Nord : Lac de Maga, le Logone, le Chari, le Lac Tchad.
- Région du Nord : Sur la Bénoué, sur le Lac artificiel de Lagdo (avant le barrage) ;
- Région de l'Ouest : sur le barrage de Bamendjin, sur le barrage de la Mapé ;
- Région du Sud : à Kribi, à Campo, à Ebodjè, aux îles Dipikar ;
- Région du Sud-Ouest : à Limbé, à Idenau, sur le Lac Barombi Mbo et l'île de Barombi Koto.

DISTANCES DE YAOUNDE A D'AUTRES VILLES (KM)

Abong-Mbang	: 236
Foumban	: 385
Akonolinga	: 120
Kribi	: 339
Bertoua	: 348
Mbalmayo	: 48
Bafang	: 310
Mbouda	: 343
Bafia	: 121
Mfou	: 27
Bafoussam	: 313
Monatéle	: 80
Bangangté	: 264
Nanga Eboko	: 169
Batouri	: 350
Ngaoundéré	: 880
Buéa	: 342
Nkongsamba	: 379
Douala	: 273
Sangmélina	: 170
Edéa	: 179
Yabassi	: 280
Eséka	: 121
Yokadouma	: 645



Hébergement



Hôtels

Les hôtels d'affaires sont nombreux à Douala et à Yaoundé. Dans les autres localités, on trouve tout de même des hôtels recommandables. Sur certaines cartes et plans de villes, les hôtels sont matérialisés par des numéros. Les hôtels sont présentés ici en deux (2) grandes catégories.



Hôtels recommandés

Il s'agit des hôtels qui offrent un minimum de service de qualité. Les critères retenus s'appliquent en fonction des localités.

Autres

Ce sont des Hôtels qui, bien qu'ayant été classés avec plusieurs étoiles, sont dans un état moyen.



Campements

Ils se trouvent en général dans la partie septentrionale du pays. On les retrouve dans les Parcs nationaux et à Rhumsiki. Ils sont gérés par le Ministère du Tourisme. Les campements les plus entretenus sont ceux de Bouba Ndjida, Rhumsiki et ceux des zones de chasse (campements privés).



Les campements de Waza, Bénoué, Mokolo sont dans un état moyen.

Ecocases (Lodges)

Seules quelques localités offrent ce genre de logement. WWF dans le cadre du programme de développement de l'écotourisme autour du Parc de Campo. Ma'an vient de mettre à la disposition de la communauté de Campo, une écocase (lodge), pour l'hébergement des écotouristes :

style exotique aux bords du Ntem, sites de ponte de tortues marines. Les lodges Panda ont également été construits à Lobéké dans le cadre du projet Jengi.

Campings

Ils sont conseillés dans certaines régions du pays :

- Mont Alantika ;
- Dans les zones d'intérêt cynégétique et même dans certains Parcs nationaux, car la capacité d'accueil est très faible ;
- Les Monts Manengouba (près des lacs jumeaux) ;
- Au bord du Lac Awing (Bamenda)
- Au bord du Lac Oku (Oku/Bui) ;
- Dans un Campement Mbororo à Fokoué (Dschang) ;
- Dans les villages ;
- Monts Mandara ;
- Au Mont Cameroun ;
- Etc.



Conseil : se munir d'une literie, de crèmes anti-moustiques et d'insecticides.

Auberges

Elles se trouvent généralement dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département du pays. Les nuitées varient de 1 500 à 7 000 Fcfa (2,25 et 10,51 euros)

Cases de passage

Ce mode n'est pas encore très connu, ni réglementé au Cameroun. Il s'agit de logements privés mis à la disposition des touristes par les propriétaires.

Villas résidences

Compte tenu du manque de structures d'hébergement dans certaines localités qui regorgent de sites touristiques, des villas et résidences, entièrement équipées peuvent accueillir des étrangers à moindre coût.

Appartements meublés

Ils sont prévus par des opérateurs immobiliers qui les louent généralement mensuellement. Le prix mensuel dépend de la ville, de la localité ou du quartier de localisation. Mais la fourchette se situe entre 400 000 FCFA (609,793 euros) et 1 000 000 FCFA (1 524,483 euros)/mois en fonction du standing.



OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Juin						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Juillet						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Jeudi

4

Jeudi / Thursday
Clotilde

Vendredi

5

Vendredi / Friday
Igor

Samedi

6

Samedi / Saturday
Norbert

Dimanche

7

Dimanche / Sunday
Gilbert

Quick Notes



Juin

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

8

Mardi

9

Mercredi

10

Lundi / Monday
Médard

Mardi / Tuesday
Diane

Mercredi / Wednesday
Landry

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

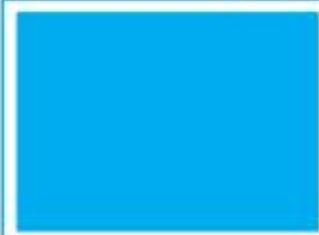
13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

Juin

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

15

Mardi

16

Mercredi

17

Lundi / Monday
Germaine

Mardi / Tuesday
J.F.Régis

Mercredi / Wednesday
Hervé

07h30 - 10h00

10h15 - 12h30

Pause

13h30 - 14h20

14h30 - 15h30

Soirée

--	--	--

Juin

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

22

Mardi

23

Mercredi

24

Lundi / Monday
Alban

Mardi / Tuesday
Audrey

Mercredi / Wednesday
Baptiste

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

--	--	--

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Juin						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Juillet						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Jeudi / 25

Jeudi / Thursday
Prosper

Vendredi / 26

Vendredi / Friday
Anthelme

Samedi / 27

Samedi / Saturday
Fernand

Dimanche / 28

Dimanche / Sunday
Irénee

Quick Notes



Juillet

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

29

Mardi

30

Mercredi

1

Lundi / Monday
Paul/Pierre

Mardi / Tuesday
Martial

Mercredi / Wednesday
Thierry

07h30 - 10h00

10h15 - 12h30

Pause

13h30 - 14h20

14h30 - 15h30

Soirée

Juillet

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

6

Mardi

7

Mercredi

8

Lundi / Monday
Mariette

Mardi / Tuesday
Raoul

Mercredi / Wednesday
Thibaut

07h30 - 10h00

10h15 - 12h30

Pause

13h30 - 14h20

14h30 - 15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Blank lined area for weekly objectives.

Juillet

Calendar grid for July (L to D, dates 1-31).

Août

Calendar grid for August (L to D, dates 1-31).

Jeudi 9

Jeudi / Thursday Amandine

Vendredi 10

Vendredi / Friday Ulrich

Samedi 11

Samedi / Saturday Benoît

Dimanche 12

Dimanche / Sunday Olivier

Quick Notes section with a large blank area.



Juillet

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

13

Mardi

14

Mercredi

15

Lundi / Monday

Joël

Mardi / Tuesday

Camille

Mercredi / Wednesday

Donald

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Juillet						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Août						
L	M	M	J	V	S	D
31					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Jeudi / 16

Jeudi / Thursday
ND.Carmel

Vendredi / 17

Vendredi / Friday
Caroline

Samedi / 18

Samedi / Saturday
Frédéric

Dimanche / 19

Dimanche / Sunday
Arsène

Quick Notes



Juillet

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

20

Mardi

21

Mercredi

22

Lundi / Monday
Marina

Mardi / Tuesday
Victor

Mercredi / Wednesday
Madeleine

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

Juillet

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

27

Mardi

28

Mercredi

29

Lundi / Monday
Nathalie

Mardi / Tuesday
Samson

Mercredi / Wednesday
Marthe

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Lined area for weekly objectives.

Juillet

Calendar for July (July 1 to 31).

Août

Calendar for August (August 1 to 31).

Jeudi 30

Jeudi / Thursday
Juliette

Lined area for daily notes on Thursday.

Vendredi 31

Vendredi / Friday
Ignace

Lined area for daily notes on Friday.

Samedi 1

Samedi / Saturday
Alphonse

Lined area for daily notes on Saturday.

Dimanche 2

Dimanche / Sunday
Julien

Lined area for daily notes on Sunday.

Quick Notes



Restauration

Les restaurants

Les restaurants autonomes, nationaux et internationaux, pouvant accueillir une clientèle internationale, sont en général concentrés dans les villes d'affaires : Douala et Yaoundé. Dans ces localités, il existe une classification culturelle :

asiatiques, européens, africains et camerounais. Dans les autres localités du pays, les restaurants sont généralement rattachés aux hôtels ou alors, ils sont indépendants.

Les « Gargotes »

Il s'agit d'une forme de restauration qui se fait en général dans des lieux privés.

Les principaux services sont : la boisson et la cuisine africaine. Ce sont de petits restaurants situés aux coins des rues. L'une des activités du secteur informel qui permet aux travailleurs de tous les secteurs de manger moyennant une modique somme. Ce genre de restaurants ont pignon sur rue dans presque toutes les localités du pays.



Sports et Loisirs

Les activités pédestres

Le Semi- Marathon de Limbé et l'Ascension du Mont Cameroun (Course de l'Espoir) sont organisés par la Fédération camerounaise d'Athlétisme, sous la tutelle du Ministère des Sports, au mois de février.

Le Trekking

Il est praticable :

dans les Monts Mandara, moment privilégié pour rencontrer les peuples coupés de la civilisation des villes. Dans les Monts Alantika à la découverte de peuples primitifs. Autour du Mont Cameroun à la découverte des chutes de Bomana, du Lac de cratère de Debunscha ou des éléphants de montagne.

Le Mont Etindi (à partir du village Ekonje, accès par Bodjongo) ;

Le Mont Oku à partir de Kumbo Foréké (entre Dschang et Bandja) ;

Les Monts Bamboutos non loin des plantations de thé de Djiutitsa ou à Baleveng ;

Le Mont Batcha à partir de Bachingou

Le Mont Manengouba, à Bouroukou, ou Bangem ;

Le Mont Koupé à Tombel.

Dans la région d'Ebondje

Ce type de tourisme ne requiert pas de talents sportifs spéciaux, mais une bonne condition physique est suffisante.

Aventure

Pour ceux qui sont à la recherche de nouvelles aventures, des activités nautiques, (le Ski nautique), les sports équestres et pédestres, la pêche sportive, la pêche artisanale, la planche à voile sont pratiqués.



Activités équestres

Les Clubs

Il existe des clubs spécialisés qui organisent des activités hippiques pour leurs adhérents.

Ballade à cheval

Dans les Monts Mandara ;

Sur le plateau du Mont Manengouba, accès par Bangem et Bouroukou ;

Au Mont Koupé, accès par Nyasosso.



Conseils se rapportant aux services publics

Eau et électricité

Les coupures d'eau courante sont souvent nombreuses dans certaines villes et à certaines périodes de l'année (saison sèche). Si vous devez vous rendre dans les parcs et surtout aux Monts Alantika où vous devez passer plusieurs jours, emportez avec vous, plusieurs cartons d'eau. Achetez-les de préférence dans les grands centres urbains. L'électricité est présente dans la plupart des villes camerounaises. Le courant électrique est à 220 volts.

Courriers Postaux

Avec la libéralisation du secteur postal, plusieurs compagnies publiques comme privées travaillent dans le secteur du courrier postal et de la messagerie.

- Pour le courrier national : les structures agréées et agences de voyage assurent le service postal pour les courriers nationaux.
- Pour le courrier national et international : plusieurs agences et sociétés nationales et internationales : CAMPOST, DHL, EMS, SOLEX, etc.

Les timbres

Ils se vendent uniquement dans les bureaux de la CAMPOST (Cameroon Postal Services) Société ayant 100% de capitaux publics.

Les organisateurs de voyages

Ceux qui désirent visiter le Cameroun dans le cadre du tourisme peuvent choisir des « tours operators ».

Conseils pratiques pour les touristes

Il faut emporter des vêtements légers en toile, en coton ou en lin, des lunettes de soleil, des chapeaux, des lainages pour le soir et, éventuellement, un imperméable pour la saison des pluies. Eviter les synthétiques.

Formalités de sortie

Au départ des aéroports camerounais, s'acquitter d'une taxe d'aéroport de 10 000 FCFA ou 15,24 euros pour les vols internationaux et 1 000F CFA ou 1,524 euros pour les vols intérieurs.

Août

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

3

Mardi

4

Mercredi

5

Lundi / Monday
Lydie

Mardi / Tuesday
Jean-Marie

Mercredi / Wednesday
Abel

07h30 - 10h00

10h15 - 12h30

Pause

13h30 - 14h20

14h30 - 15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Horizontal lines for weekly objectives.

Calendar for August (Août) with days L, M, M, J, V, S, D and dates 31, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.

Calendar for September (Septembre) with days L, M, M, J, V, S, D and dates 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.

Jeudi 6

Vertical lines for Thursday (Jeudi / Thursday) with name Marlène.

Vendredi 7

Vertical lines for Friday (Vendredi / Friday) with name Gaétan.

Samedi 8

Vertical lines for Saturday (Samedi / Saturday) with name Dominique.

Dimanche 9

Vertical lines for Sunday (Dimanche / Sunday) with name Amour.

Quick Notes section with a horizontal line and a small drawing of a pen at the bottom right.

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Août

L	M	M	J	V	S	D
31					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Septembre

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Jeudi

13

Jeudi / Thursday
Hippolyte

Vendredi

14

Vendredi / Friday
Evrard

Samedi

15

Samedi / Saturday
Alfred

Dimanche

16

Dimanche / Sunday
Armel

Quick Notes



Août

Le saviez-vous ?



Priorités

Five horizontal lines for writing priorities.

Lundi

24

Mardi

25

Mercredi

26

Lundi / Monday
Barthélémy

Mardi / Tuesday
Louis

Mercredi / Wednesday
Natacha

07h30 - 10h00

10h15 - 12h30

Pause

13h30 - 14h20

14h30 - 15h30

Soirée

Time slots for Monday with horizontal lines for notes.

Time slots for Tuesday with horizontal lines for notes.

Time slots for Wednesday with horizontal lines for notes.

Evening slot for Monday with horizontal lines for notes.

Evening slot for Tuesday with horizontal lines for notes.

Evening slot for Wednesday with horizontal lines for notes.

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Août

L	M	M	J	V	S	D
31					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Septembre

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Jeudi / 27

Jeudi / Thursday
Monique

Vendredi / 28

Vendredi / Friday
Augustin

Samedi / 29

Samedi / Saturday
Sabine

Dimanche / 30

Dimanche / Sunday
Fiacre

Quick Notes



Septembre

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

31

Mardi

1

Mercredi

2

Lundi / Monday
Aristide

Mardi / Tuesday
Gilles

Mercredi / Wednesday
Ingrid

07h30 - 10h00

10h15 - 12h30

Pause

13h30 - 14h20

14h30 - 15h30

Soirée

Septembre

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

7

Mardi

8

Mercredi

9

Lundi / Monday
Reine

Mardi / Tuesday
Nativité

Mercredi / Wednesday
Alain

07h30 - 10h00

10h15 - 12h30

Pause

13h30 - 14h20

14h30 - 15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Septembre						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Jeudi 10

Jeudi / Thursday
Inès

Vendredi 11

Vendredi / Friday
Adelphé

Samedi 12

Samedi / Saturday
Apollinaire

Dimanche 13

Dimanche / Sunday
Aimé

Quick Notes



Septembre

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

14

Mardi

15

Mercredi

16

Lundi / Monday
Ste-Croix

Mardi / Tuesday
Roland

Mercredi / Wednesday
Edith

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Septembre						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Jeudi 17

Jeudi / Thursday
Renaud

Vendredi 18

Vendredi / Friday
Nadège

Samedi 19

Samedi / Saturday
Amélie

Dimanche 20

Dimanche / Sunday
Davy

Quick Notes



OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Five horizontal lines for weekly goals.

Septembre

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Jeudi

24

Jeudi / Thursday
Thèce

Vertical list of horizontal lines for daily notes on Thursday.

Vendredi

25

Vendredi / Friday
Hermann

Vertical list of horizontal lines for daily notes on Friday.

Samedi

26

Samedi / Saturday
Côme

Vertical list of horizontal lines for daily notes on Saturday.

Dimanche

27

Dimanche / Sunday
Vincent

Vertical list of horizontal lines for daily notes on Sunday.

Quick Notes



Septembre

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

28

Mardi

29

Mercredi

30

Lundi / Monday
Venceslas

Mardi / Tuesday
Gabriel

Mercredi / Wednesday
Jérôme

07h30 - 10h00

10h15 - 12h30

Pause

13h30 - 14h20

14h30 - 15h30

Soirée

Le Cameroun en données et en faits



De République Fédérale en 1961 à une République tout court le 12 février 1984 en passant par une République Unie en 1972, la République du Cameroun est un Etat unitaire décentralisé, Démocratique et laïc. Le jeu politique est exercé par plusieurs centaines de partis politiques dont les principaux représentés à l'Assemblée Nationale sont :

le RDPC (Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais) au pouvoir, le SDF (Social Démocratique Front) leader de l'opposition, l'UNDP (Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès), l'UPC (Union des Populations du Cameroun), l'UDC (Union Démocratique Camerounaise), le MRC (Mouvement pour la Renaissance du Cameroun).

La capitale politique du Cameroun est Yaoundé avec plus d'un million et demi d'habitants. Douala, capitale économique, compte plus de 2 millions d'âmes. La République du Cameroun a 10 Régions, divisées en 58 départements eux-mêmes repartis en 362 arrondissements. La Constitution promulguée le 18 janvier 1996 a instauré la décentralisation. Elle donne un certain nombre de pouvoirs aux collectivités territoriales décentralisées, aussi bien dans les régions que dans les communes. Le Président de la République, détenteur du pouvoir exécutif est élu au suffrage universel direct, pour un mandat de sept ans renouvelable. La Constitution de 1996 prévoit également un Parlement composé de deux chambres (l'Assemblée Nationale et le Sénat). Actuellement, l'Assemblée Nationale compte 180 Députés. Le régime est de type présidentiel. D'une superficie totale de 475 442 km², le Cameroun est situé en Afrique Centrale, où il occupe une position particulière à la charnière entre l'Afrique Occidentale et Orientale. Situé dans le Golfe de Guinée, le Cameroun est limité au Nord par le Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine, au Sud par le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale et à l'Ouest par le Nigeria.

Le relief est accidenté, on distingue cinq grandes zones naturelles.

- La région littorale du Sud-Ouest ;
- La région montagneuse de l'Ouest ;
- La région des collines du Sud et de l'Est ;
- La région du haut plateau du centre ;
- La région de la dépression du Lac Tchad.

La végétation est diversifiée. Dans le Sud on est en zone de forêt tropicale, le Nord est le domaine de la savane.

Démographie du Cameroun

La position géographique du Cameroun fait de lui un carrefour des mondes Bantou, Semi-Bantou, Soudano-Sahélien, chrétien, islamisé et animiste.

La population du Cameroun est évaluée à près de 20 millions d'habitants, avec une densité de 37,5 habitants au km². Les 250 groupes ethniques estimés du Cameroun peuplent cinq grandes régions culturelles :

- les peuples des plateaux de l'Ouest, avec les Bamilékés les Bamouns (ou Bamun) et d'autres groupes au Nord-Ouest ;
- les peuples des forêts tropicales côtières, avec les Bassa, Douala (ou Duala) et autres entités du Sud-Ouest ;
- les peuples des forêts tropicales du Sud avec les Beti, Boulou, Ewondo et Fang (sous groupes des Béti) et les pygmées Baka ;
- les peuples des régions semi-arides du Nord (le Sahel) et les terres centrales avec les Peuls (en anglais : Fulas ou Fulani ; en Peul : Fulbe)
- les Kirdis dans les terres centrales.

Malgré la multitude de langues, quatre grands groupes linguistiques se distinguent:

- Les Beti-Fang-Bulu-Mvae qui couvrent les régions du Centre, du Sud et de l'Est;
- Le Fefe qui couvre le grand Ouest ;
- Le Foufoulde dans le Nord ;
- Le Douala dans la région côtière du pays.



Octobre

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

5

Mardi

6

Mercredi

7

Lundi / Monday

Fleur

Mardi / Tuesday

Bruno

Mercredi / Wednesday

Serge

07h30 - 10h00

10h15 - 12h30

Pause

13h30 - 14h20

14h30 - 15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Blank lines for weekly objectives.

Octobre

Calendar grid for October with days of the week (L, M, M, J, V, S, D) and dates (1-31).

Novembre

Calendar grid for November with days of the week (L, M, M, J, V, S, D) and dates (1-29).

Jeudi 8

Jeudi / Thursday
Pélagie
Blank lines for daily notes.

Vendredi 9

Vendredi / Friday
Denis
Blank lines for daily notes.

Samedi 10

Samedi / Saturday
Ghislain
Blank lines for daily notes.

Dimanche 11

Dimanche / Sunday
Firmin
Blank lines for daily notes.

Quick Notes



Octobre

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

12

Mardi

13

Mercredi

14

Lundi / Monday
Wilfried

Mardi / Tuesday
Géraud

Mercredi / Wednesday
Juste

07h30 - 10h00

10h15 - 12h30

Pause

13h30 - 14h20

14h30 - 15h30

Soirée

Octobre

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

19

Mardi

20

Mercredi

21

Lundi / Monday

René

Mardi / Tuesday

Adeline

Mercredi / Wednesday

Céline

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

OBJECTIFS DE LA SEMAINE

Handwritten notes area for weekly objectives, consisting of several horizontal lines.

Octobre

Calendar grid for October showing days of the week (L, M, M, J, V, S, D) and dates from 1 to 31.

Novembre

Calendar grid for November showing days of the week (L, M, M, J, V, S, D) and dates from 1 to 29.

Jeudi 22

Handwritten notes area for Thursday, starting with 'Jeudi / Thursday' and 'Elodie', followed by multiple horizontal lines.

Vendredi 23

Handwritten notes area for Friday, starting with 'Vendredi / Friday' and 'Jean', followed by multiple horizontal lines.

Samedi 24

Handwritten notes area for Saturday, starting with 'Samedi / Saturday' and 'Florentin', followed by multiple horizontal lines.

Dimanche 25

Handwritten notes area for Sunday, starting with 'Dimanche / Sunday' and 'Enguerran', followed by multiple horizontal lines.

Quick Notes section with a dashed border and a small drawing of a pen at the bottom right.



Novembre

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

2

Mardi

3

Mercredi

4

Lundi / Monday
Défunts

Mardi / Tuesday
Hubert

Mercredi / Wednesday
Charles

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

Novembre

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

23

Mardi

24

Mercredi

25

Lundi / Monday
Clément

Mardi / Tuesday
Augusta

Mercredi / Wednesday
Catherine

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

Décembre

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

30

Mardi

1

Mercredi

2

Lundi / Monday
André

Mardi / Tuesday
Florence

Mercredi / Wednesday
Viviane

07h30-10h00

10h15-12h30

Pause

13h30-14h20

14h30-15h30

Soirée

Décembre

Le saviez-vous ?



Priorités

Lundi

14

Mardi

15

Mercredi

16

Lundi / Monday
Odile

Mardi / Tuesday
Ninon

Mercredi / Wednesday
Alice

07h30 - 10h00

10h15 - 12h30

Pause

13h30 - 14h20

14h30 - 15h30

Soirée

L'EMERGENCE EN MARCHÉ

Communication Spéciale du Chef de l'Etat en Conseil Ministériel au Palais de l'Unité, le 09 Décembre 2014



. Monsieur le Premier Ministre,

. Mesdames, Messieurs les Ministres

Le plan d'urgence qui vient d'être présenté, tient compte des recommandations que j'ai formulées, à savoir accélérer le rythme de notre croissance économique et améliorer les conditions de vie de

notre population.

On pourra certes, regretter, qu'il se soit fait attendre. Je peux cependant comprendre qu'il ait fallu prendre le temps de négocier, de choisir les meilleures options afin de pouvoir avancer sur des bases solides.

Cela étant, un certain nombre de points méritent d'être précisés.

Le plan d'urgence est un programme spécial de mesures et de projets visant les besoins immédiats des populations. Etalé sur une durée de trois ans, il touche l'ensemble du territoire national.

Je crois qu'il est important de relever que ce plan est distinct de notre stratégie pour la croissance et l'emploi qui demeure notre « charte » de développement.

Il n'interfère pas non plus avec les feuilles de route des départements ministériels qui doivent continuer d'être appliquées avec toute la diligence et la rigueur nécessaires.

Je me félicite de la disponibilité du secteur bancaire qui s'est déclaré dis-

posé, prêt à financer le plan d'urgence. Je salue aussi le sérieux avec lequel le gouvernement a conduit les négociations qui ont permis d'arriver à des accords définitifs et les efforts qu'il a déployés pour obtenir les meilleures conditions possibles.

J'attends que le même sérieux prévale lors de l'attribution des contrats aux entreprises. Il sera indispensable de s'assurer que celles qui seront retenues aient les capacités techniques et financières de tenir leurs engagements. J'en appelle sur ce point à la vigilance de tous et particulièrement du Ministère chargé des Marchés Publics et aux organismes de contrôle compétents.

D'une façon générale, les dépenses engagées pour la réalisation du plan d'urgence devront respecter le montant des enveloppes financières agréées pour chaque opération. La charge financière du plan doit en effet rester compatible avec l'équilibre des finances publiques et la gestion de la dette. À ce propos, je tiens à attirer une nouvelle fois votre attention sur la nécessité de rationaliser les dépenses et d'améliorer leur qualité dans un contexte international marqué par la rareté des ressources financières.

En effet, il m'a été malheureusement donné de constater que la qualité de la dépense publique n'a cessé de se détériorer, avec notamment une accumulation de dépenses dont la nécessité n'est pas évidente. J'en citerai quelques exemples :

- L'augmentation effrénée des dépenses en biens et en services,
- L'accroissement excessif des missions notamment à l'étranger
- La multiplication des comités et des projets inappropriés
- L'accroissement abusif des subventions.

Cette situation appelle des efforts de modération et de rationalisation.

Je demande au gouvernement de réduire son train de vie en bloquant les dépenses des biens et services, et en réduisant drastiquement les frais de missions, les achats de véhicules et de carburant.

La directive que je viens de donner permettra de dégager des ressources qui trouveront un meilleur emploi dans nos grands projets et dans l'amélio-

ration des conditions de vie de nos populations.

Elle s'inscrira dans la continuité des actions déjà engagées, telle que la réforme de la subvention des prix du carburant qui a permis comme tout le monde le sait, de faire des économies substantielles.

Je constate avec plaisir que les conclusions du récent rapport d'évaluation triennal du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) vont dans le même sens.

« L'esprit de réforme » doit devenir une constante du comportement des Membres du Gouvernement et de l'Administration.

Pour revenir au plan d'urgence proprement dit, je voudrais attirer votre attention sur le caractère particulier du défi qui nous est lancé.

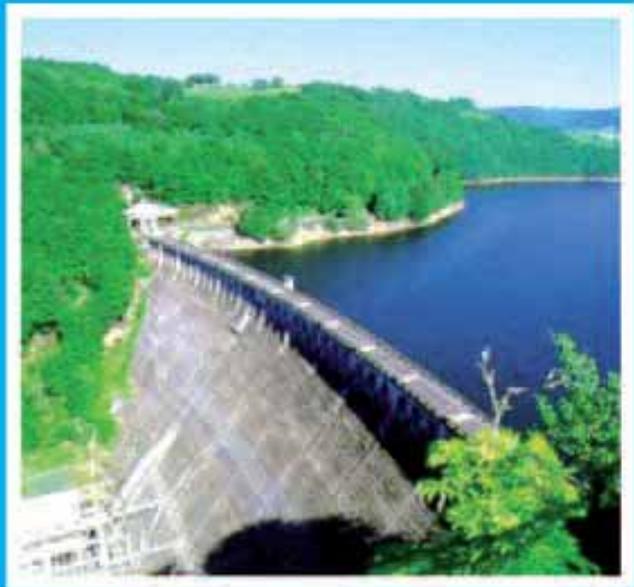
C'est d'abord un test d'efficacité pour vous-mêmes et pour vos services. Dans une période de temps limitée – trois ans – les moyens financiers étant mis à votre disposition, il vous est demandé d'atteindre des objectifs précis. Votre responsabilité, au sens propre du terme, sera également mise à l'épreuve dans la mesure où, du succès de votre action dépendront les progrès de l'économie de notre pays et le bien-être de nos concitoyens. Vous aurez aussi à faire preuve de célérité afin de respecter rigoureusement les échéances prescrites et garder au Plan d'urgence toute sa signification.

Enfin, j'attire votre attention sur l'importance des enveloppes financières qui seront mises à votre disposition. Elles devront être gérées avec la plus grande rigueur et leur affectation scrupuleusement respectée. Le Comité chargé du suivi et de la supervision devra y veiller.

Vous devrez garder à l'esprit que les crédits qui nous ont été consentis devront être remboursés et que la rentabilité des projets dont vous aurez la charge en représente la contrepartie.

Le succès du plan d'urgence se mesurera à l'impact qu'il aura sur l'amélioration de notre croissance économique et celle des conditions de vie des Camerounais. Je ne doute pas que vous mettrez toute la détermination dont vous êtes capables à relever ce défi. La satisfaction des aspirations profondes de notre peuple est à ce prix.-

Je vous remercie de votre attention.



PLAN D'URGENCE

Domaines de concentration du Plan d'urgence

Le Plan d'urgence est articulé autour des sept domaines de concentration ci-après :

1 – Plan d'urgence urbain : réhabilitation des routes secondaires et éclairage public des villes de Yaoundé et Douala ; construction de 100 logements sociaux dans 8 chefs-lieux de Régions (Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Buea, Ebolowa, Garoua, Ngaoundéré, Maroua) ;

2 – Plan d'urgence santé : construction et équipement des hôpitaux de référence dans les 8 chefs-lieux de Régions non encore pourvus (Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Buea, Ebolowa, Garoua, Ngaoundéré, Maroua) ; réhabilitation et remise à niveau des plateaux techniques des hôpitaux généraux de Yaoundé et de Douala, ainsi que du CHU de Yaoundé ;

3 – Plan d'urgence agriculture et élevage : création des agropoles et de 120 000 ha de périmètre hydro-agricole ; construction des grands marchés de ravitaillement en denrées ; appui aux agro-industriels ; programme spécial de distribution de semences, engrais et d'équipements agricoles, pastoraux et halieutiques ;

4 – Plan d'urgence routier : construction dans chaque région de deux axes routiers majeurs de désenclavement des bassins de production ;

5 – Plan d'urgence énergie : construction des lignes de transport d'électricité, notamment Edéa-Yaoundé et Edéa-Douala ; barrage de Bini à Warak ;

6 – Plan d'urgence eau : adductions d'eau dans 30 villes secondaires et forage de 100 puits par région ; construction et aménagement des ouvrages de retenue d'eau, de régulation, de captage et de canalisation vers des zones de dépression dans les 3 régions septentrionales ;

7 – Plan d'urgence sécurité des grandes villes : construction des postes de gendarmerie et de police à Yaoundé et à Douala ; construction des postes de sécurité aux frontières.

Structuration du financement

Pour accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre du Plan d'urgence, le secteur bancaire a été fortement mis à contribution, à travers plusieurs institutions de renom. Les négociations y afférentes ont permis de mobiliser, dans des conditions mutuellement bénéfiques, d'importantes ressources financières.

Le MINFI et le MINEPAT ont été habilités par le Président de la République, le 10 Décembre 2014, à signer les différentes conventions de financement y afférentes. Ce qui a été fait le 19 décembre 2014 dans les Services du Premier Ministre, en présence du Chef du Gouvernement, Philemon Yang.

Banques	Montant total du financement (en milliards de FCFA)
Standard Chartered Bank Cameroun	300
Deutsche Bank Madrid	300 (première tranche de 8,528 112 504 FCFA)
Banque Atlantique Cameroun	190
BGFI Bank Cameroun	100
Ecobank Cameroun	35
TOTAL	925

Création, organisation et fonctionnement du comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique

Décret N°2014/575 du 19 Décembre 2014

Le président de la République, décrète :

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1er : Le présent décret porte création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique ci-après désigné « le Comité ».

ARTICLE 2 : Le Comité est une instance stratégique de suivi de l'exécution des projets inscrits dans le cadre du plan d'urgence triennal validé par le Président de la République dans les domaines des infrastructures routières, du développement urbain, de l'énergie, de l'eau, de la santé, de l'agriculture et de la sécurité.

ARTICLE 3 : (1) Le Comité est placé sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

(2) Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, rend compte régulièrement des activités du Comité au Président de la République.

CHAPITRE II

DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT

ARTICLE 4 : Le Comité comprend les organes ci-après:

- ◆ le Comité de supervision ;
- ◆ le secrétariat technique de suivi.

SECTION I

DU COMITE DE SUPERVISION

ARTICLE 5: Le Comité de supervision coordonne et évalue toutes les opérations concourant à la mise en œuvre et au suivi du plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique dans les volets sectoriels mentionnés à l'article 2 ci-dessus.

A ce titre, il est chargé notamment:

- ◆ de définir les orientations stratégiques à suivre par les administrations et structures sectorielles compétentes dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence;
- ◆ de coordonner les interventions et actions de toutes les entités impliquées dans la mise en œuvre du plan d'urgence;
- ◆ de veiller à l'effectivité de la mise en œuvre des projets retenus ;
- ◆ d'assurer le contrôle de la réalisation efficace et efficiente des projets identifiés ;
- ◆ d'arrêter toutes les mesures de facilitation aux plans administratif, juridique, technique et financier nécessaires à la mise en œuvre diligente des projets ;
- ◆ d'examiner et d'approuver le budget du Comité ;
- ◆ de proposer au président de la République toutes autres mesures visant à l'amélioration de l'exécution du plan d'urgence ;
- ◆ de mettre en œuvre toutes autres directives du président de la République relativement à la mise en œuvre du plan d'urgence.

ARTICLE 6 : Le Comité de supervision est composé ainsi qu'il suit:

Président: Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Membres:

- ◆ le Ministre chargé de l'économie;
- ◆ le Ministre chargé des finances ;
- ◆ le Ministre chargé des marchés publics;
- ◆ le Ministre chargé des travaux publics;
- ◆ le Ministre chargé de l'habitat et du développement urbain;
- ◆ le Ministre chargé de l'eau et de l'énergie;
- ◆ le Ministre chargé de la santé publique;
- ◆ le Ministre chargé de l'agriculture ;
- ◆ le Ministre chargé de l'élevage;
- ◆ le Ministre chargé des domaines, du cadastre et des affaires foncières;
- ◆ le Ministre chargé de l'administration territoriale et de la décentralisation;
- ◆ le Secrétaire Général des services du Premier ministre;
- ◆ le Secrétaire d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie ;
- ◆ le Délégué Général à la Sûreté Nationale;
- ◆ le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- ◆ un représentant du Secrétariat Général de la Présidence de la République;

◆ le Président de l'Association des Communes et Villes Unies du Cameroun.

ARTICLE 7: (1) Le Comité de supervision se réunit au moins une (01) fois par trimestre et, en tant que de besoin, sur convocation de son Président.

(2) Les convocations, accompagnées du projet d'ordre du jour ainsi que des documents de travail, sont adressées aux membres sept (07) jours au moins avant la date de réunion. Ce délai peut être réduit en cas d'urgence.

(3) Les propositions et recommandations du Comité de supervision sont soumises à l'approbation du Président de la République.

ARTICLE 8: Le Président du Comité peut inviter toute personne physique ou morale, en raison de ses compétences sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, à prendre part aux travaux du Comité, avec voix consultative.

ARTICLE 9: Le secrétariat du Comité de supervision est assuré par le coordonnateur du secrétariat technique de suivi.

SECTION II DU SECRETARIAT TECHNIQUE DE SUIVI

ARTICLE 10: Le secrétariat technique de suivi est l'instance opérationnelle de suivi de l'exécution du plan d'urgence triennal.

A ce titre, il est notamment chargé:

- ◆ de fixer les modalités en vue de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d'urgence triennal;
- ◆ de définir le cahier des charges des entreprises en fonction des projets retenus;
- ◆ de sélectionner et d'auditionner en tant que de besoin les petites et moyennes entreprises (PME) nationales et les entreprises internationales éligibles à la mise en œuvre du plan d'urgence triennal;
- ◆ de veiller à la structuration juridique, technique et financière des projets à mettre en œuvre ;
- ◆ de valider les documents contractuels des différentes PME et entreprises retenues dans le cadre de l'exécution du plan d'urgence;
- ◆ de veiller à l'effectivité du déblocage des ressources destinées à la réalisation du plan d'urgence;
- ◆ de préparer les réunions du Comité de supervision;
- ◆ de servir d'interface entre le Comité de supervision, les institutions finan-

cières, les PME et les entreprises impliquées dans la mise en œuvre du plan d'urgence;

- ◆ de garantir le respect des règles de bonne gouvernance et de transparence dans la sélection des partenaires et la gestion des fonds alloués au plan d'urgence;
- ◆ de proposer à la validation du Comité de supervision un référentiel des PME nationales ou d'entreprises attestant des capacités techniques et financières avérées dans les domaines d'intervention du plan d'urgence;
- ◆ de commettre toutes études nécessaires visant à optimiser la réalisation des projets retenus dans le cadre du plan d'urgence;
- ◆ d'identifier et de proposer au Comité de supervision toutes mesures spécifiques visant à garantir la réussite du plan d'urgence;
- ◆ de formuler toutes autres propositions et mesures visant à capitaliser les acquis du plan d'urgence ;
- ◆ d'assurer la mise en œuvre des directives et recommandations du Comité de supervision approuvées par le Président de la République;
- ◆ d'assister les administrations sectorielles compétentes dans le suivi opérationnel des projets relevant de leur compétence et inscrits dans le plan d'urgence ;
- ◆ de préparer le budget du Comité ;
- ◆ de conserver les archives et la documentation du Comité;
- ◆ de formuler toutes propositions et mesures visant à capitaliser les acquis du plan d'urgence.

ARTICLE 11 : (1) Le secrétariat technique de suivi est placé sous l'autorité d'un Coordonnateur, nommé par arrêté du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

(2) Il est composé :

- ◆ des représentants des administrations sectorielles visées à l'article 6 ci-dessus;
- ◆ des représentants des institutions bancaires participant au financement du plan d'urgence ;
- ◆ des experts désignés par le Président du Comité de supervision, sur proposition du Coordonnateur du secrétariat technique de suivi, et après avis du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre.

(3) Les représentants des administrations sectorielles visés à l'alinéa 2 ci-dessus doivent être des hauts responsables ayant une expertise avérée dans la mise en œuvre des programmes gouvernementaux et constituent des points focaux dûment désignés en charge du suivi du plan d'urgence.

(4) La composition du secrétariat technique de suivi est constatée par décision du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre.

(5) Le secrétariat technique de suivi rend compte régulièrement de ses activités au Comité de supervision.

(6) Des groupes de travail sectoriels peuvent être mis en place au sein du secrétariat technique de suivi, en tant que de besoin, pour examiner des questions spécifiques.

ARTICLE 12 : (1) Le secrétariat technique de suivi se réunit chaque fois que cela est nécessaire et au moins une (01) fois par mois, sur convocation du Coordonnateur du secrétariat technique de suivi.

(2) Le Coordonnateur du secrétariat technique de suivi peut inviter toute personne physique ou morale, en raison de ses compétences sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, à prendre part aux travaux du secrétariat technique de suivi, avec voix consultative.

(3) A l'issue de chaque réunion du secrétariat technique de suivi, un compte rendu circonstancié est adressé au Président du Comité de supervision.

(4) Le Coordonnateur du secrétariat technique de suivi soumet au Comité de supervision un rapport trimestriel sur le niveau d'exécution du plan d'urgence.

CHAPITRE III DES DISPOSITIONS FINANCIERES

SECTION I DES RESSOURCES

ARTICLE 13 : (1) Les ressources du Comité sont constituées:

- ◆ de la dotation issue du budget de l'Etat ;
- ◆ de toutes autres ressources qui pourraient lui, être affectées.

(2) Les ressources financières du Comité sont des deniers publics. Elles sont gérées suivant les règles prévues par le régime financier de l'Etat.

SECTION II DU BUDGET ET DES COMPTES

ARTICLE 14 : (1) Le Président du Comité de supervision est l'ordonnateur

du budget. Il peut déléguer cette fonction au coordonnateur du secrétariat technique de suivi.

(2) Les ressources du Comité sont domiciliées dans un compte séquestre ouvert dans les livres de la paierie générale du Trésor au Ministère chargé des Finances.

(3) Pour la gestion et le suivi des opérations comptables du Comité à la Paierie Générale du Trésor, le Coordonnateur du secrétariat technique de suivi propose la désignation d'un Régisseur.

(4) Les charges de fonctionnement du Comité sont supportées par le budget de l'Etat.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 15 : (1) Le Président et les membres du Comité bénéficient d'une indemnité de session et des facilités de travail arrêtées par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

(2) Ils peuvent, en outre, prétendre au remboursement des frais occasionnés par les activités du Comité, sur présentation des pièces justificatives.

(3) Le Coordonnateur du secrétariat technique de suivi et les experts du secrétariat technique bénéficient d'une allocation mensuelle fixée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

ARTICLE 16 : Le Comité de supervision présente un rapport semestriel de ses activités au Président de la République.

ARTICLE 17 : Le Comité est dissous de plein droit au terme de l'échéance triennale de son mandat, sous réserve d'une prorogation éventuelle décidée par le Président de la République.

ARTICLE 18 : Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 19 Décembre 2014

*Le Président de la République,
(é) Paul BIYA*

Perspectives macroéconomiques

Ventilation sectorielle du PIB, 2011 - 2018

	Historiques		Estimations			Projections			
	2011	2012	2013	2014		2015	2016	2017	2018
			Nouvelles	Budget	Nouvelles				
Secteur primaire	3,1	2,7	3,7	3,6	4,3	4,2	5,3	4,8	4,1
Agriculture des produits vivriers	3,8	3,8	3,9	4,1	4,1	4,0	5,5	4,9	4,7
Agriculture industrielle et d'exportation	-1,6	-3,7	6,9	4,8	4,8	4,7	5,6	4,7	4,6
Elevage, chasse	4,1	2,6	4,8	2,7	4,3	7,0	6,2	4,6	4,4
Pêche	1,9	1,8	2,8	2,4	3,4	3,7	3,7	3,0	3,0
Sylviculture et exploitation forestière	2,1	-0,2	-1,8	0,8	6,0	3,0	3,7	5,1	-1,8
Secteur secondaire	1,6	4,9	5,7	5,8	9,3	6,4	3,6	4,9	6,6
Industries extractives	-7,3	3,5	8,5	4,9	25,6	5,3	-12,8	-15,0	-7,3
Dont : Hydrocarbures	-7,3	3,5	8,5	3,5	24,9	5,4	-12,9	-15,1	-7,8
Industries Agro-alimentaires	4,2	5,4	3,7	5,8	6,9	5,5	4,9	3,9	4,0
Autres Industries manufacturières	1,2	4,9	3,6	5,2	4,8	5,6	6,7	8,8	9,3
Electricité, gaz et eau	3,6	-0,1	8,7	4,4	11,4	6,9	7,8	14,3	13,6
BTP	9,6	6,7	12,9	9,2	7,9	12,1	13,4	14,3	12,7
Secteur tertiaire	5,5	5,5	6,1	4,9	5,3	6,2	5,2	4,9	4,8
Commerce, restaurants et hôtels	4,9	5,4	5,7	4,0	4,8	5,7	5,7	5,7	5,1

	Historiques		Estimations			Projections			
	2011	2012	2013	2014		2015	2016	2017	2018
			Nouvelles	Budget	Nouvelles				
Transports, entrepôts, communications	8,2	8,1	7,9	6,0	7,0	6,6	5,9	4,6	5,3
Banques et organismes financiers	8,4	6,7	13,3	5,8	9,7	9,3	8,6	7,9	4,9
Autres services marchands	4,7	2,3	5,0	5,3	5,2	5,4	4,5	3,6	2,6
SIFIM (serv. d'intermé. indirect. mesurés)	3,7	6,7	7,9	3,0	7,8	7,8	7,6	7,3	7,1
Services non marchands des APU	4,6	6,1	5,0	4,9	4,0	7,3	3,4	4,1	6,0
Autres services non marchands	3,3	4,0	5,2	4,2	4,4	4,2	4,4	4,6	4,4
PIB aux coûts des facteurs	3,9	4,7	5,4	4,8	6,1	5,8	4,8	4,9	5,1
Impôts et taxes – subventions (en % PIB)	6,7	3,7	7,4	3,7	7,4	7,4	7,4	7,4	7,4
PIB	4,1	4,6	5,6	4,8	6,1	5,8	4,8	4,9	5,1

Source : MINFI/ DAE

Tableau des indicateurs clés

	Historiques		Estimations			Projections			
	2011	2012	2013	2014		2015	2016	2017	2018
			Comptes nationaux	Budget	Nouvelles				
PIB à prix courant (en milliards)	12546	13515	14607	15355	15949	17167	18303	19468	20993
PIB pétrolier	941	1075	1060	993	1323	1337	1114	921	906
PIB non pétrolier	11605	12440	13547	14362	14626	15830	17189	18546	20087
PIB à prix constant	9536	9973	10528	10949	11170	11817	12384	12986	13654
PIB pétrolier	342	354	384	384	479	505	440	373	344
PIB non pétrolier	9194	9620	10144	10565	10691	11312	11944	12613	13310
Croissance annuelle (en %)									
PIB à prix constant	4,1	4,6	5,6	4,8	6,1	5,8	4,8	4,9	5,1
PIB pétrolier	-7,3	3,5	8,5	3,5	24,9	5,4	-12,9	-15,1	-7,8
PIB non pétrolier	4,6	4,6	5,5	4,9	5,4	5,8	5,6	5,6	5,5
Déflateur du PIB	3,1	3,1	2,5	2,3	3,1	1,8	1,8	1,5	2,7
Déflateur du PIB pétrolier	34,0	10,3	-9,0	-2,3	-0,1	-4,1	-4,3	-2,5	6,6
Déflateur du PIB non pétrolier	1,4	2,5	3,3	2,5	2,4	2,3	2,8	2,2	2,6
Prix à la consommation	2,9	2,4	2,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Prix des exportations	24,3	1,6	-13,3	-6,3	-8,7	-11,2	-11,3	-10,4	-10,4
Prix des importations	2,2	10,3	-1,4	1,8	2,7	2,0	2,0	2,2	2,2
Termes de l'échange	22,1	-8,6	-11,9	-8,1	-11,5	-13,2	-13,3	-12,6	-12,6
Consommation	5,3	5,4	5,6	3,6	4,7	5,1	3,6	4,1	4,5
Privée	5,3	5,4	5,5	2,7	4,0	5,7	3,1	4,3	4,6
Publique	4,5	1,6	1,1	10,1	9,1	1,5	7,2	2,7	3,4
En pourcentage du PIB									
FBCF	12,1	1,4	5,2	8,8	9,9	4,9	6,5	5,8	5,5
Privée	6,2	4,0	5,9	8,6	9,1	5,6	6,7	6,0	5,7
Publique	76,6	-4,2	3,9	10,5	16,4	-0,4	5,1	4,0	3,9
Exportations B&S	2,2	-1,3	26,0	1,7	3,2	4,6	4,6	3,8	4,1
Importations B&S	3,5	-3,0	2,5	2,1	2,5	2,2	2,4	2,5	2,6
Secteur Primaire	21,7	21,4	21,1	20,2	19,7	19,4	19,7	19,8	19,7
Secteur Secondaire	27,3	27,9	27,6	25,8	28,0	27,9	26,9	26,5	26,9
dont pétrole	7,5	8,0	7,3	6,2	8,3	7,8	6,1	4,7	4,3
Secteur Tertiaire	43,2	43,0	43,7	46,4	44,7	45,1	45,9	46,1	45,8
Consommation	87,5	88,4	88,7	86,1	86,7	86,1	86,3	86,8	86,7
Privée	75,9	77,0	77,2	74,9	74,5	74,8	74,5	75,1	75,1
Publique	11,6	11,5	11,6	11,2	12,3	11,3	11,8	11,8	11,6
FBCF	20,6	19,2	19,4	20,1	19,9	19,9	20,8	21,3	21,2
Privée	18,2	16,9	17,1	17,5	17,3	17,5	18,3	18,8	18,7
Publique	2,4	2,3	2,3	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5
Exportations B&S	18,4	18,8	20,7	19,8	22,6	22,1	20,7	18,7	17,9
Importations B&S	26,5	26,6	28,9	26,1	29,3	28,1	27,8	26,8	25,9
Recettes hors Dons	16,9	16,8	17,2	16,2	16,1	16,1	16,0	15,3	15,3
pétrolières	5,1	4,9	4,8	4,5	4,4	4,4	4,0	3,1	2,7
non pétrolières	11,8	11,9	12,4	11,7	11,7	11,7	11,9	12,1	12,6
Dépenses	19,7	18,8	21,9	19,8	19,6	19,7	19,1	18,9	20,9
courantes	14,1	13,3	14,6	13,3	12,8	12,8	12,2	11,9	12,1
en capital	5,5	5,5	7,3	6,5	6,8	6,8	6,9	7,0	8,9
Solde budgétaire global	-2,2	-1,6	-4,3	-3,0	-2,9	-3,0	-2,5	-3,0	-5,0
Balance commerciale	-2,2	-1,0	-0,7	-0,6	-1,6	-2,0	-3,2	-4,9	-6,0
Solde compte courant	-2,8	-3,6	-3,8	-2,8	-3,4	-3,5	-4,1	-5,1	-5,8

Source: MINFI/DAE

L'Économie du Cameroun par secteur

PRODUCTION

Le développement d'un pays est en partie tributaire de son niveau de technologie et de production des biens et services. En 2013, le niveau de production du Cameroun est en augmentation de 4,7% par rapport à 2012.

Secteur primaire

En 2013, la production du secteur primaire a progressé de 3,7% contre 2,7% en 2012. Ce secteur a représenté 21,1% du PIB et a contribué pour 0,8 point à la croissance contre 0,6 point en 2012. En 2014, le PIB dudit secteur croîtrait de 4,3%, soutenu par la consolidation des activités dans l'agriculture des produits vivriers et la reprise dans la sylviculture et l'exploitation forestière.

Les politiques gouvernementales de développement du secteur rural portent sur : (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières ; (ii) la modernisation des infrastructures du monde rural et de la production ; (iii) l'accroissement de la production pastorale et halieutique ; (iv) le contrôle et le respect de la réglementation dans le domaine de l'exploitation forestière et faunique et, l'exécution des programmes de régénération, de reboisement, d'inventaire et d'aménagement des forêts.

Sous-secteur agricole

En 2013, la croissance de l'agriculture vivrière a été de 3,9% contre 3,8% en 2012. Des actions d'encadrement des agriculteurs et de distribution du matériel végétal et des engrais par les différents projets et programmes ont été mises en œuvre. En 2014, la production de l'agriculture vivrière augmenterait de 4,1%.

La production de l'agriculture industrielle et d'exportation s'est accrue de 6,9% contre une baisse de 3,7% enregistrée en 2012, du fait de l'augmentation des surfaces cultivées et de l'amélioration des rendements. En 2014, l'agriculture industrielle et d'exportation croîtrait de 4,8%.

Agriculture industrielle d'exportation

L'agriculture industrielle et d'exportation est constituée essentiellement des produits de rente à savoir : cacao, café, caoutchouc, coton, banane et huile de palme.

Cacao

En 2013, la production de cacao s'est accrue de 7,6% par rapport à 2012 pour s'établir à 268 941 tonnes. Cette évolution est liée à la poursuite de l'entretien et de la réhabilitation des anciennes plantations avec la distribution de 1,5 million de sachets de doses de fongicides et la réduction des pertes post-récolte à travers l'amélioration des conditions de séchage et de stockage. Les exportations ont crû de 11% et les cours se sont améliorés de 2,2%.

Les actions continuent d'être menées en 2014 pour accroître la production. Il s'agit de : (i) l'acquisition et la distribution de 1,4 million de sachets de doses de fongicides et de 147 941 litres d'insecticides pour le traitement de 207 137 hectares de verger ; (ii) le renforcement des capacités de 480 brigades villageoises d'intervention phytosanitaire ; (iii) la distribution de 5 millions de plants de cacaoyer correspondant à 4 500 hectares.

Cafés

La production de café arabica, qui avait progressé de 16,8% en 2012, a chuté de 30% en 2013 et s'est située à 7 000 tonnes. Celle de café robusta, en hausse de 9,8% en 2012 a également chuté de 25,9% pour s'établir à 31 127 tonnes. Le recul de la production est lié à la baisse des cours, au vieillissement des plantations et au désintéressement des planteurs au profit d'autres spéculations.

La baisse de la production est atténuée par les actions mises en œuvre à travers le Projet de Protection du Verger Cacao/Café. Ce projet a permis en 2013 de traiter 10 500 hectares de caféiers robusta et 7 000 hectares de caféiers arabica, de produire 1 975 317 plants de caféiers arabica et 136 204 plants de robusta, de diffuser 1 393 211 sachets doses de fongicides et 9 450 litres de fongicides.

Les quantités exportées de cafés en 2013 ont chuté de 56,7% pour l'arabica et de 47,1% pour le robusta par rapport à 2012. Les cours ont reculé de 8,6% pour la variété robusta et de 17,8% pour la variété arabica. Au premier semestre 2014 et en glissement annuel, les exportations baissent de 6,6% pour l'arabica mais progressent de 8,7% pour le robusta.

Pour faire face aux difficultés de la filière, le Gouvernement, de concert avec le Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC), a entrepris en 2014 la mise en œuvre du « Programme d'Urgence de la Relance Ciblée de la Caféiculture (PURC-café) ». Il vise à inciter davantage les jeunes dans la production du café et à créer dans les principaux bassins de production, 3 600 hectares de plantations à raison de 600 hectares par an.

Caoutchouc naturel

En 2013, la production s'est élevée à 49 013 tonnes, en augmentation de 5,8% par rapport à 2012. Cette amélioration est imputable à la montée en production des nouvelles plantations et aux conditions climatiques favorables. Pour accroître le rendement de l'appareil productif, étendre les plantations, renouveler les arbres, et assurer la sécurité des plantations et du personnel, la société HEVECAM a poursuivi ses investissements pour un montant de 8,5 milliards.

Par rapport à 2012, les exportations ont progressé de 26,2%. Les cours baissent de 17,8% après la chute de 30,4% observée en 2012. Cette situation est imputable à l'accroissement de l'offre et à la baisse de la demande mondiales, notamment des principaux pays consommateurs que

sont la Chine et l'Inde.

Au premier semestre 2014 et en glissement annuel les quantités exportées sont en hausse de 12,1%. Au terme de l'année, la production du caoutchouc naturel croîtrait de 6,5%. Il convient de relever que le vieillissement des plantations demeure l'un des principaux problèmes qui affectent la filière.

Coton

En 2013, la production de coton graine a progressé de 4,7% par rapport à 2012 pour s'établir à 237 665 tonnes. Celle de coton fibre est restée soutenue ; après une augmentation de 33,8% en 2012, elle s'est



accrue de 8,2% pour se situer à 88 854 tonnes. Cette hausse est liée à l'accroissement des surfaces cultivées, à la baisse du prix des intrants agricoles distribués et à la garantie d'un prix d'achat minimum aux producteurs. Par ailleurs, la lutte contre la contrebande a contribué à améliorer l'estimation de la production nationale de coton.

Les investissements réalisés par la SODECOTON pour améliorer les rendements, accroître les surfaces cultivées et encourager les planteurs sont évalués à 31,4 milliards, dont 10,7 milliards sur financement propre et 20,7 milliards sur emprunt.

En 2013, les cours du coton ont reculé de 1,1%, après la chute de 42,5% en 2012. Les exportations ont progressé de 20,2%. En 2014, il est prévu une augmentation de la production de 18,6%.

En 2013, les cours du coton ont reculé de 1,1%, après la chute de 42,5% en 2012. Les exportations ont progressé de 20,2%. En 2014, il est prévu une augmentation de la production de 18,6%.

Banane d'exportation

En 2013, la production de banane a progressé de 9% par rapport à 2012 pour se situer à 280 000 tonnes. Cette hausse est attribuable aux

conditions climatiques favorables, à l'amélioration des techniques culturales, à l'utilisation du matériel végétal amélioré et des engrais et, à l'extension des surfaces cultivées. Les cours mondiaux sont restés fermes en se situant à 569 francs le kilogramme et les exportations se sont accrues de 12,9%. Au premier semestre 2014 et en glissement annuel, les exportations sont en repli de 1,6%. Au terme de l'année, la production augmenterait de 8,2%.

Huile de palme brute

En 2013, la production industrielle d'huile de palme a augmenté de 22,5% pour se situer à 121 534 tonnes, contre une baisse de 26,6% observée en 2012. Cette hausse est liée aux conditions climatiques favorables, à l'amélioration des traitements phytosanitaires, à l'utilisation des engrais et à l'entrée en production de nouvelles plantations. Dans les plantations villageoises, la production artisanale a augmenté de 8,3%. Les producteurs villageois ont bénéficié de 180 000 plants, à travers le projet de relance du palmier à huile.

Pour accroître sa production, la SOCAPALM a poursuivi son plan d'investissement en injectant 10,1 milliards en 2013. Toutefois, la forte demande en provenance de nouvelles industries, notamment les savonneries et les huileries dont l'intrant principal est l'huile de palme creuse davantage le déficit actuel estimé à 200 000 tonnes.

Pour combler le déficit, le Gouvernement a octroyé aux opérateurs de la filière une autorisation d'importation d'huile de palme de 106 000 tonnes en 2013 et de 60 000 tonnes en 2014, avec exonérations de droit de douane et de TVA. En 2014, la production pourrait croître de 14,6% pour se hisser à 130 117 tonnes.

Agriculture des produits vivriers

L'agriculture vivrière concerne principalement les céréales, les racines et tubercules, et les fruits et légumes.

Céréales

Maïs

La production de maïs est estimée à 1 847 036 tonnes en 2013, en augmentation de 2% par rapport à 2012. Des actions d'encadrement, de distribution d'intrants améliorés et d'accroissement des champs semenciers se sont poursuivies en 2014. On peut notamment citer : (i) la création de 4 929 hectares de champs semenciers ; (ii) la formation et le recyclage de 1 205 multiplicateurs de semences et des producteurs de maïs aux techniques de production de masse ; (iii) l'acquisition de deux stations mobiles de calibrage et de conditionnement de semences graines ; (iv) la mise à la disposition des multiplicateurs de semences de huit (08) tonnes de semences de pré-base, 369 tonnes de semences certifiées et calibrées, 700 kg de semences hybrides à haut rendement et 73,6 tonnes de semences de base.

Riz paddy

La production de riz paddy s'est située à 194 094 tonnes en 2013, en hausse de 6,8% par rapport à 2012. S'agissant de la riziculture de bas-fonds, 8,5 tonnes de semences ont été produites et distribuées. Après les inondations de 2012, les travaux de confortement de la digue-barrage de Maga ont permis d'exploiter 11 000 hectares pour une production de près de 80 000 tonnes. Quatre (04) engins de labour ont été acquis pour la réhabilitation de 7 500 hectares de plantation.

Le Projet de Développement de la Riziculture Pluviale (PRODERIP) a permis de : (i) créer 100 hectares de champs semenciers pour une production de 300 tonnes et trois (03) hectares de parcelles irriguées pour la production de semences de base ; (ii) produire et distribuer 26 kg de semences souches de riz, 1 260 kg de semences de pré-base et de base et, 20 961 kg de semences certifiées. Pour faciliter les activités post-récolte, quatre (04) décortiqueuses ont été installées dans quatre nouveaux sites portant le nombre de décortiqueuses acquises depuis le démarrage

du projet à 12. Le projet a également formé 2 411 producteurs sur les techniques de production du riz, parmi lesquels 2 220 ont reçu 86,8 tonnes de semences.

Racines et tubercules

En 2013 et par rapport à 2012, les productions de pomme de terre (+4,4%), du manioc (+2,5%) et de la patate douce (+3,1%) sont en hausse. Par contre, la production d'igname baisse de 5,6%.

S'agissant de la filière manioc, 13 parcs à bois de manioc couvrant une superficie de 44,5 hectares ont été mis en place. Ces parcelles servent à conserver les variétés améliorées et sélectionnées et, à multiplier le matériel végétal devant servir à la mise en place des champs semenciers. Par ailleurs, 6,9 millions de boutures de manioc correspondant à 690 hectares de plantations ont été distribuées aux agriculteurs dans les différentes zones agro-écologiques favorables à la culture.

Bananes, fruits et légumes

En 2013, la production de la banane plantain a augmenté de 3,4% et celle de la banane douce de 4,6%. Les deux spéculations bénéficient de l'appui du Programme de Relance de la Filière Plantain qui a permis de produire et de distribuer 830 000 plants de bananiers plantain. La production de piment s'est établie à 41 548 tonnes, en hausse de 11,4% par rapport à 2012. La production de tomate a progressé de 7,3% et celle d'oignon de 7,1%.

Afin de promouvoir la culture d'okok, le Gouvernement a octroyé des appuis financiers pour la production et la distribution de 18 000 plants et, la création d'un champ semencier de 2 hectares à Nkolossannanga.

Elevage et pêche

En 2013, la croissance du sous-secteur élevage est de 5,5% contre 2,6% en 2012 ; celle de la pêche est de 2,8%, en hausse d'un point. En 2014, leurs productions croîtraient respectivement de 4,3% et de 3,4%.

Elevage

La production de l'élevage est composée du cheptel, des quantités de viande issues des abattages et des produits dérivés.

Bovins

En 2013, le cheptel des bovins a crû de 5% par rapport à



2012 et les quantités de viande issues des abattages sont en hausse de 5,3%. Les actions d'amélioration de la production ont porté sur : (i) la protection sanitaire des cheptels à travers la campagne annuelle de vaccination contre les grandes épizooties ; (ii) la réduction et l'uniformisation du coût du vaccin ; (iii) la transformation des stations zootechniques en fermes semencières animales et végétales ; (iv) le renouvellement du matériel génétique animal avec l'acquisition de 25 génisses gestantes de race Holstein ; (v) la mise en place des champs fourragers dont 13 hectares de champs semenciers et 60 hectares de production fourragère réalisés dans la station de Wakwa.

Petits ruminants

Le cheptel des petits ruminants est caractérisé, par une hausse de 5,8% en 2013 du nombre de caprins et une quasi-stabilité de celui des ovins. La lutte contre les maladies s'est poursuivie avec l'acquisition de 1,6 million de doses de Capripestovax pour la prévention de la peste des petits ruminants dans les élevages encadrés. Par ailleurs, 220 leaders ont été formés aux techniques modernes de gestion de l'élevage ; la station zootechnique de Lougguéré a été transformée en ferme semencière et deux

bergeries y ont été construites.

Porcins

En 2013, le cheptel porcin est en hausse de 7,5% par rapport à 2012. Cette augmentation s'explique par le recul de l'épizootie de peste porcine africaine qui a affecté le cheptel en 2012, et le renouvellement du matériel génétique avec l'acquisition de 73 géniteurs porcins de race pure.

Volaille

En 2013, le cheptel de volailles s'est accru de 9,3% pour s'établir 72,8 millions, et les quantités de viande produites ont progressé de 11% par rapport à 2012. Le nombre de poulets de chair est passé de 44,7 millions à 49,5 millions, soit une hausse de 13,2%. Ces évolutions sont attribuables à l'intensification de la production des poulets de chair et à l'appui de l'Interprofession Avicole du Cameroun (IPAVIC) pour l'acquisition des poussins d'un jour.

En matière d'équipements, 10 incubateurs ont été acquis au profit des avicultrices de la filière traditionnelle. Le renouvellement du matériel génétique et la protection sanitaire du cheptel se sont poursuivis avec l'acquisition de 2 000 géniteurs améliorés de poulets villageois et de 4 583 400 doses du vaccin contre la maladie de Newcastle.

Produits dérivés

En 2013, la production laitière a doublé pour s'établir à 235 779 tonnes, consécutivement à la mise en œuvre en 2012 du Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole (PAPA). Ce programme, dans son volet Appui au Développement de la Filière Laitière (PAPA/ADFL), a encadré plus de 254 organisations de producteurs laitiers et mis en place quatre structures faïtières dénommées « maisons de l'élevage et du développement durable ».

Quatre (04) tracteurs équipés ont été mis à la disposition du programme PAPA pour la production des cultures fourragères. La SODEPA a poursuivi

l'amélioration génétique du troupeau laitier à travers son programme d'insémination artificielle à partir des semences italiennes Simmental dans le ranch de Dumbo. La station de Wakwa a reçu 2 700 doses de semences Holstein pour soutenir les activités d'amélioration génétique. En outre, 150 000 doses de vaccins contre la fièvre aphteuse ont été acquises pour la protection des troupeaux laitiers de l'Adamaoua et du Nord-Ouest.

Des actions transversales ont été menées en vue du développement des filières, notamment : (i) la promotion des industries animales avec l'acquisition de 15 tricycles équipés de caisse isotherme pour le transport des carcasses, d'un camion et de cinq (05) véhicules isothermes et d'un abattoir mobile pour les porcs et, la construction de cinq unités d'abatage à travers le pays dans le cadre de la décentralisation ; (ii) l'amélioration de l'alimentation animale et de l'hydraulique pastorale avec la mise en place de 21 hectares de champs fourragers et de 6 hectares de champs semenciers dans les stations d'impulsion et de modernisation de l'élevage.

Programme Agropoles

Lancé en 2012, le programme agropoles a pour objectif global d'apporter des solutions aux contraintes structurelles qui entravent le développement des filières agricoles, halieutiques et pastorales. Ses objectifs spécifiques sont : la facilitation de l'accès à la terre et aux intrants, l'encadrement technique des acteurs, la coordination et le développement des synergies entre les différents intervenants de la production à la commercialisation.

Il s'agit d'un programme intégré qui identifie les bassins de production et y développe des entreprises de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, halieutiques, forestiers et pastoraux. Il est financé conjointement par l'Etat et les promoteurs et s'exécute en deux phases : la phase pilote (2013- 2014) et la phase d'extension (2015-2020).

Dans sa phase pilote, sept régions sont déjà couvertes : l'Adamaoua, le Centre, l'Extrême-nord, le Littoral, le Nord, l'Ouest et le Sud. Au 31 juillet

2014, 17 agropoles sont mis en place pour un coût global de 41,4 milliards. Les promoteurs ont contribué à hauteur de 12,1 milliards et l'Etat pour 3,2 milliards. L'Etat a appuyé le renforcement des capacités, la réalisation des infrastructures communautaires et a pris en charge 35% des intrants et 30% des équipements dans chaque agropole. Les filières concernées sont : le riz, le soja, le porc, les œufs de table, le poisson, les poulets, le maïs et l'ananas.

Pêche et aquaculture

La production halieutique a progressé de 46,3% en 2013 après 35,5% en 2012. Elle est estimée à 94 718 tonnes dont 48,3% pour la pêche industrielle, 34,5% pour la pêche maritime artisanale et 17,2% pour la pêche continentale. L'accroissement de la production est consécutif à l'amélioration de la collecte des données dans les différents points de débarquement et à l'intensification de la surveillance maritime. En 2014, la production croîtrait de 3%.

Dans le cadre de la lutte contre la pêche illicite, une convention a été signée entre le MINEPIA et le MINDEF et 04 pirogues ont été acquises pour la surveillance de la zone de pêche de Bakassi. Par ailleurs, 43 autorisations de création, 28 autorisations d'ouverture pour les établissements de traitement, de stockage et de commercialisation des produits halieutiques ont été délivrées. En outre, 54 licences de pêches et 31 avis techniques d'importation ont été accordés.

Afin de développer l'aquaculture, une unité de production d'alevins et d'aliments flottants pour poisson a été construite à Fouban grâce à la coopération Cameroun-Brésil. Des fermes semencières sont en cours de réhabilitation afin de fournir du matériel génétique. Une unité pilote d'aquaculture a été construite à Meyomessala et sept (07) autres sont en cours de réalisation. Une écloserie en circuit fermé a été construite à Logbaba. L'élevage de poisson en cage est en cours d'expérimentation sur trois sites (Mbalmayo, Lagdo et Ebebdà).

Sous-secteur forestier et faunique

La superficie forestière est estimée à 22 millions d'hectares, soit 46% du territoire national. La superficie exploitable qui représente 89,5% de la superficie forestière, est évaluée à 19,7 millions d'hectares dont 6,2 millions sont attribués sous forme d'Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et 5,4 millions d'hectares sont sous aménagement. Les actions du Gouvernement se concentrent sur : (i) l'aménagement et l'exploitation forestière ; (ii) le reboisement ; (iii) la valorisation des ressources fauniques.

Aménagement des forêts, exploitation et valorisation des ressources forestières

En 2013, la superficie des forêts sous aménagement est en hausse de 20,8% par rapport à 2012. Cette évolution est due : (i) au classement de 13 UFA d'une superficie de 1 082 000 hectares et de deux (02) forêts communales (Ngoyla et Mintom) d'une superficie de 76 500 hectares ; (ii) au meilleur suivi du couvert forestier avec l'installation du matériel informatique dans les dix régions ; (iii) à l'intensification de la mise en œuvre des plans d'aménagement des UFA et des forêts communales et, des plans simples de gestion des forêts communautaires.

La valeur ajoutée de la sylviculture et exploitation forestière a reculé de 1,8% après la stagnation observée en 2012. Toutefois, le volume de bois grume coupé est évalué à 2 351 200 m³, en hausse de 1,6%. Cette évolution est consécutive à l'attribution de 53 ventes de coupe en 2012 et de 51 en 2013. Les exportations des grumes ont progressé de 18,9%. Par contre, celles des débités et des placages ont diminué respectivement de 4,6% et de 13%. Les quantités des produits spéciaux exportés (Ebène, Pygeum, Yohimbe et Voacanga), évaluées à 1 932 tonnes, croissent de 25,2% après l'explosion de 76,9% observée en 2012. Cette évolution est liée à l'accroissement de la demande et à l'application des procédures de traçabilité et, de certification par les opérateurs du secteur. Les recettes d'exportation des bois et ouvrages ont progressé de 1,6% contre 0,5% en 2012. Le montant des ventes aux enchères et des

amendes recouvrées s'est élevé à 2,3 milliards.

A fin 2013, les recettes de l'exploitation forestière (redevance forestière annuelle, taxe d'abattage, taxe entrée usine), ont été de 18,9 milliards, en augmentation de 33,9% par rapport à 2012. Cette évolution est principalement liée au bond de 84,3% des recettes issues de la redevance forestière annuelle (RFA) avec l'intensification des opérations de recouvrement auprès des opérateurs. La taxe d'abattage a progressé de 10,3% consécutivement à l'accroissement de la production. La taxe entrée usine a été supprimée au cours de l'exercice 2013. Les communautés riveraines et les communes ont bénéficié d'un transfert de 4,6 milliards correspondant à 50% de la RFA.

En ce qui concerne la valorisation du bois et le développement des filières bois et énergie, les normes de séchage du bois ont été élaborées et 290 artisans ont été formés sur les techniques de séchage et de fabrication des ouvrages en bois massifs reconstitués. Par ailleurs, 684 tonnes métriques de charbon de bois ont été produites à partir des rebuts de scierie dans le site pilote de la région de l'Est.

S'agissant des produits forestiers non ligneux, 236 groupes d'acteurs ont été formés et deux plateformes de concertation régionales ont été créées au Sud-ouest et au Centre. En 2013, 6 953 tonnes de produits forestiers non ligneux ont été exportées pour une valeur de 9,6 milliards.

Reboisement des ressources forestières

En 2013, le reboisement a concerné 2 652,5 hectares portant la superficie totale à 22 374 hectares. Ce résultat découle des appuis financiers octroyés par le Gouvernement aux communes, chefferies et autres associations (GIC, ONG) pour un montant total de 665 millions. Dans le cadre de la décentralisation, la gestion de 43 réserves forestières et périmètres de reboisement pour une superficie de 151 086 hectares a été transférée à 34 communes. L'ANAFOR a également bénéficié d'une subvention de 200 millions pour la production des plants.

Valorisation des ressources fauniques et des aires protégées

La faune sauvage est conservée et valorisée à travers un réseau des aires protégées classées en deux catégories : les aires de conservation et les zones de chasse. La superficie des aires protégées exploitées est de 5 694 828 hectares, dont 4 986 623 hectares pour les zones de chasse amodiées (louées) et 708 205 hectares non exploitées. En 2013, la superficie des aires protégées disposant d'un plan d'aménagement est de 3,1 millions d'hectares contre 2,5 millions d'hectares en 2012.

Les recettes fauniques recouvrées sont évaluées à 990,3 millions, en baisse de 23,8% par rapport à 2012. Cette contre-performance est liée : (i) au braconnage transfrontalier qui a créé l'insécurité à l'intérieur et autour des parcs nationaux de Bouba Ndjidda, de la Bénoué et du Faro ; (ii) à l'envahissement de certaines zones de chasse par les bergers transhumants ; (iii) à l'orpaillage clandestin et la contagion de l'insécurité aux frontières dans la partie septentrionale du pays. En 2014, la baisse des recettes fauniques devrait se poursuivre.

En ce qui concerne la création, la sécurisation et l'aménagement des aires protégées , (i) le plan d'aménagement du parc national de Nki (309 362 hectares) a été élaboré et validé ; (ii) les travaux de construction des bases vie de la Reserve de biosphère du Dja, des parcs nationaux de la Benoué, du Mbam et Djerem, et de Bakossi se poursuivent ; (iii) des armes (104 fusils d'assaut, 20 000 munitions) et autres équipements ont été acquis ainsi que deux ULM pour la surveillance des aires protégées de la zone septentrionale ; (iv) des orpailleurs illégaux ont été déguerpis dans 16 Zones d'Intérêt Cy-négétique.

Pour lutter contre le braconnage, 1 052 patrouilles et 52 opérations coup de poing ont été organisées en 2013. Ces actions ont permis de saisir des armes et des pointes d'ivoire. Au



parc-national-de-Lobeke

premier semestre 2014, 27 opérations coup de poing ont été réalisées dans les aires protégées du Nord et de l'Extrême-nord.

Environnement et protection de la nature

Les activités en faveur de la protection de l'environnement se sont poursuivies à travers la lutte contre la désertification et, les pollutions, les nuisances et les substances chimiques nocives.

Lutte contre la désertification

Les actions du Gouvernement visent : (i) l'accroissement des superficies des terres restaurées qui devraient passer de 16 200 hectares en 2012 à 26 200 hectares en 2015; (ii) la conception des mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. En 2013, la superficie des terres restaurées est estimée à 18 700 hectares, soit une hausse de 13,4% par rapport à 2012.

Dans le cadre de la lutte contre la désertification, l'« Opération Sahel Vert » a permis de reboiser 10 nouveaux sites d'une superficie de 2 500 hectares avec 400 000 arbres et, de mettre en place une pépinière de 110 000 plants pour le regarnis. Pour l'arrosage des plants, 10 forages ont été construits et des équipements spécifiques acquis (20 motopompes, 50 cubitainers, 400 arrosoirs, etc.). La sensibilisation sur l'utilisation des foyers améliorés s'est poursuivie avec la distribution de 11 500 foyers aux populations.

S'agissant de l'aménagement du Bassin Versant de la Bénoué, 20 000 arbres ont été plantés sur un linéaire de 20 Km en amont du village Babla et l'aménagement des couloirs d'abreuvement pour le bétail ont été effectués entre autres. Dans la zone côtière, la restauration de la mangrove s'est poursuivie avec la production et la transplantation de 20 000 plants de palétuviers dans la zone de Kribi-Campo.

Lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses

Les activités se sont déroulées autour du renforcement des inspections

dans les installations industrielles et commerciales et de l'appui technique aux communes dans l'assainissement urbain. A cet effet, 1 060 structures ont été inspectées parmi lesquelles 960 respectent la réglementation environnementale. Les promoteurs industriels ont été sensibilisés sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques. Un mémorandum d'entente a été signé avec HYSACAM et les Brasseries du Cameroun pour la récupération et le recyclage des bouteilles plastiques dans les villes de Yaoundé et de Douala.

Secteur secondaire

En 2013, le secteur secondaire consolide le dynamisme observé l'année d'avant avec un taux de croissance de 5,7% contre 4,9% en 2012. La contribution de ce secteur à la croissance se situe à 1,3 point contre 1,2 point en 2012. L'évolution du secteur secondaire est portée par la branche « Bâtiments et Travaux Publics » (BTP) et les industries extractives où la production pétrolière augmente de 8,5%. La branche « électricité, gaz et eau » marque également une avancée importante avec un taux de croissance de 8,7% contre -0,1% l'année précédente.

En 2014, le PIB de ce secteur croîtrait de 9,3% sous l'impulsion des « industries extractives » dont le pétrole (+24,9%), de l'«électricité, gaz et eau » (+11,4%) et des « industries agroalimentaires » (+6,9%). La consolidation des activités dans la branche « électricité, gaz et eau » dont la production augmenterait de 11,4%, contribuerait également à soutenir les activités du secteur secondaire dont la contribution à la croissance serait de 2,2 points en 2014.

Industries manufacturières

En 2013, la croissance de la production des « industries manufacturières » est de 3,6% contre 5,1% en 2012. Cette évolution est liée à la baisse des activités dans la branche de raffinage de pétrole. Le taux de croissance dans les industries agroalimentaires est passé de 5,4% en 2012 à 3,7% et celui des « autres industries manufacturières » de 4,9% à

3,6%.

Dans les industries agroalimentaires, les branches qui ont contribué à freiner la croissance du sous-secteur sont : le « travail de grains » (-0,5 point) et les « industries de lait, fruits, légumes et autres » (-0,1 point).

En ce qui concerne les autres industries manufacturières, les branches qui ont ralenti la croissance sont entre autres le « raffinage du pétrole » (-0,4 point), la fabrication des autres produits minéraux (-0,4 point), l'«industrie du bois sauf fabrication de meuble » (-0,6 point) et la « fabrication du matériel de transport » (-0,9 point).

Au premier trimestre 2014, l'activité dans les « industries manufacturières » est en hausse de 3,6 % par rapport à la même période de 2013. Cette hausse est attribuable à la bonne tenue des activités dans la branche « autres industries manufacturières ». Au terme de l'année 2014, la croissance des « industries manufacturières » serait de 6,3%, soutenue par les « industries agroalimentaires » (+6,9%) et les « autres industries manufacturières » (+4,8%).

Industries extractives

En 2013, la croissance des industries extractives s'est établie à 8,5% contre 3,5% en 2012. Cette évolution est attribuable aux hydrocarbures.

Mines

L'exploration et l'exploitation minières s'effectuent sous forme industrielle et artisanale. En 2013, 9 permis d'exploitation de carrière ont été attribués et 7 permis de recherche renouvelés. S'agissant de l'exploitation minière artisanale, 4 106 autorisations d'exploitation ont été attribuées. En 2013, 2 420,3 carats de diamants bruts ont été certifiés et exportés pour une valeur de 285,2 millions. Le CAPAM a : (i) transféré 31,8 kg d'or fondu au MINFI ; (ii) canalisé dans le circuit formel 7,9 kg de saphir, 3 950 m³ de quartzite, 220,4 tonnes de disthène et 0,4 tonne de rutile. Concernant l'amélioration de la transformation locale de l'or, une unité de fusion d'une capacité de 5 kg a été mise en place à Bétaré-Oya.

La mise en œuvre du Projet de Renforcement des Capacités dans le Secteur Minier (PRECASEM) s'est poursuivie. Les activités réalisées portent sur la composante « Accès aux ressources minérales et gouvernance des opérations minières », notamment : (i) les levées géophysiques aériennes déjà effectuées ; (ii) les études en cours de finalisation.

Au premier semestre 2014, le Gouvernement a attribué 31 permis d'exploitation de carrière, 17 permis de recherche, 2 500 autorisations d'exploitation minière artisanale et a procédé à 9 renouvellements. En août 2014, 1 152,5 carats de diamants bruts ont été certifiés et exportés pour une valeur de 127,5 millions.

Le Gouvernement a pris en mai 2014 une décision suspendant la délivrance, le renouvellement et toute transaction sur les autorisations d'exploitation minière artisanale. Un décret signé en août 2014 modifie les quotes-parts. Ces mesures visent à mieux réguler le secteur et à corriger les dysfonctionnements observés.



Hydrocarbures

Pétrole brut

En 2013, la production s'est établie à 24,3 millions barils contre 22,5 millions en 2012, soit une augmentation de 8%. Elle est de 13,4 millions barils au premier semestre 2014 et s'établirait à 31,1 millions barils au terme de l'année, du fait de l'augmentation de la production du champ de Dissoni, ainsi que de la mise en production des champs de Padouk et Mvia. Par ailleurs, la mise en production par la SNH du champ Mvia lui confère le statut d'opérateur pétrolier à part entière.

Gaz naturel

En 2013, la production de gaz s'est établie à 5,4 milliards de pieds

cube. Au premier semestre 2014, elle est de 5,9 milliards de pieds cube. Cette performance est due à la hausse de la demande de la centrale à gaz de Kribi et à l'accroissement de la consommation des industries de la ville de Douala, qui convertissent leurs brûleurs du fuel au gaz.

Produits pétroliers avals

En 2013, La production des produits pétroliers blancs est de 1 104 465 tonnes métriques contre 1 560 267 en 2012, soit une baisse de 29,2% dont 26% pour le gasoil, 21,2% pour le super et 44,4% pour le kérosène. Cette évolution est attribuable à l'arrêt prolongé de l'activité pour la maintenance de la SONARA. Avec le renouvellement progressif des équipements, une amélioration de la production est attendue en 2014. Les mises à la consommation de super, de gazole et de jet A1 sont en hausse par rapport à 2012, du fait de l'amélioration des activités de BTP, de transport et d'exploitation forestière. La baisse des quantités des fuels est expliquée par l'arrêt de certaines centrales thermiques du fait du non-paiement des factures des distributeurs.

En 2013 et par rapport à 2012, la production nationale de gaz domestique est évaluée à 13 413 tonnes métriques, en hausse de 40,5% en raison du renouvellement de l'unité de production. Les importations s'élèvent à 66 445 tonnes métriques en hausse de 6,4%. Les quantités de gaz mises à la consommation sont en hausse de 10,8%.

Au premier semestre 2014 et en glissement annuel, les quantités consommées de super, de gasoil et de Jet A1 augmentent respectivement de 8,3%, de 1,5%, et 26,8%, en liaison avec le dynamisme observé dans le « transport ». Les quantités des autres produits sont en baisse. Celles de gaz domestique sont en hausse de 31,1%.

Depuis 2008, les prix à la pompe sont restés stables grâce au soutien de l'Etat. En juillet 2014, les prix de certains produits pétroliers ont été revus à la hausse. Le prix du litre de super est passé de 569 à 650 francs, celui du gasoil de 520 à 600 francs et la bouteille de gaz domestique de 12,5 kg de 6 000 à 6 500 francs. Le prix du pétrole lam-

pant a été maintenu à 350 francs le litre.

Eau, gaz et Electricité

La croissance de ce sous-secteur est de 8,7% en 2013 contre -0,1% l'année précédente. Sa contribution à la croissance est de 0,06 point. Cette évolution est imputable à la mise en service de la centrale à gaz de Kribi. En 2014, ce sous-secteur croîtrait de 11,4% et contribuerait pour 0,08 point à la croissance.

Eau

En 2013, la production d'eau est de 126,2 millions de m³, en hausse de 1,8 % par rapport à 2012. La réhabilitation des réseaux de distribution



des usines de Yato à Douala et de la Mefou à Yaoundé s'est intensifiée en 2014. De même, les capacités de production des centres de traitements d'eau de la Mefou et d'Akomyada ont été renforcées. Au terme de l'année, la production croîtrait de 4,9%. Pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable dans les zones

rurales, plusieurs travaux sont en cours de réalisation dont 20 projets d'adductions d'eau potable (AEP) et 363 forages sur financement du BIP; 73 AEP sur financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) et 251 forages sur Don Japonais.

Gaz industriel

En 2013, la production de gaz industriel est en hausse de 2,1% par rapport à 2012. Cette évolution est attribuable à la mise en place d'une nouvelle unité de production et à l'accroissement de la demande en provenance du Tchad. En 2014, la production croîtrait de 10,3%.

Electricité

La production d'électricité est de 5 442 MWH en 2013, en hausse de 9,6% par rapport à 2012. Les livraisons d'énergie se sont chiffrées à 5 012 MWH contre 4 662 l'année précédente. Ces évolutions sont tributaires de la mise en service de la centrale à gaz de Kribi, des investissements réalisés dans le renouvellement des équipements de production et, de la réhabilitation des infrastructures de transport et de distribution. Les trois clients de haute tension (Alucam, Socatral et Cimencam) ont consommé 1 183 MWH, soit une hausse de 20,3% par rapport à 2012. Les livraisons en moyenne et basse tensions servies au secteur public sont évaluées à 3 829 MWH contre 3 679 en 2012. L'électrification rurale s'est poursuivie avec la couverture de 95 localités en énergie électrique. En 2014, la centrale à gaz de Kribi fonctionne à plein régime. Les travaux de construction des barrages (Lom pangar, Memve'ele, Mekin, MENCHUM...) se poursuivent. En zone rurale, 80 localités sont en cours d'électrification sur financement BIP. Sur fonds conjoints Banque Islamique de Développement/Etat, 120 projets d'électrification rurale sont en cours de réalisation. La construction de 6 micro-centrales hydroélectriques et l'électrification de 100 localités en énergie solaire par le projet d'Electrification Rurale Décentralisée (ERD) sont cours. La production serait en hausse de 12,8%.

Bâtiments et Travaux Publics

Le sous-secteur Bâtiments et Travaux Publics a crû de 12,9% en 2013 et a contribué pour 0,4 point à la croissance. En 2014 sa croissance serait de 7,9%. Les travaux réalisés dans ce sous-secteur concernent la construction, la réhabilitation et la maintenance, la protection des infrastructures routières et, le contrôle des normes établies dans l'exécution des travaux de construction des bâtiments et édifices publics.

Infrastructures routières

En 2013, les projets se sont poursuivis. Il s'agit notamment de : (i) la

construction des routes Figuil-Magada, Nandeké-Mbere , Bamenda-Mamfé-Ekok, Djoum-Mintom; (ii) la réhabilitation des routes Mora-Dabanga, Dabanga-Kousseri et la voie de contournement de Kousseri ; (iii) les travaux d'aménagement des routes Numba-Bachouo-Akagbe, Ngaoundéré-Mbé-Garoua, Garoua Boulai-Nandéke, (iv) le bitumage de la route Foumban-Tibati (tronçons Manki-pont de la Mapé et Foumban-Manki).

Les travaux d'entretien du réseau routier national réalisés en 2013 sur financement du Fonds Routier portent sur 9 500 kilomètres de routes en terre effectués à près de 83%, 3 000 kilomètres de routes revêtues et 3 408 kilomètres de routes rurales avec des taux de réalisation de 94% et 65% respectivement. Dans le cadre de la décentralisation, 2 000 kilomètres de routes ont été entretenues à travers l'utilisation de la technique HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre).

La protection du patrimoine routier s'est poursuivie avec la densification et la modernisation des stations de pesage, le contrôle systématique des charges à l'essieu sur les routes revêtues et, la réhabilitation et l'amélioration de la gestion des barrières de pluie sur les routes en terre.

Au 30 juin 2014, les niveaux d'avancement des constructions des infrastructures routières se présentent ainsi qu'il suit:

- le bitumage de la route Garoua Boulai-Ngaoundéré dont les travaux sont terminés sur les trois tronçons à savoir, Garoua Boulai-Nandéké, Nandéké-Mbé et Mbéré-Ngaoundéré;
- la construction de la route Bamenda-Batibo-Numba-Bachouo-Akagbe-Mamfé-Ekok dont le lot 1 est achevé et le lot 2 réalisé à 57%;
- la construction de la route Foumban-Tibati dont les travaux du lot 1 sont effectués à 77%;
- le bitumage des tronçons Sangmelima-Bikoula (19%) et Djoum-Mintom (40%) ;
- la construction de la section Ndop-Kumbo de la Ring Road réalisée à 89% ;
- la construction du deuxième pont sur le Wouri sur financement AFD

dont les travaux de fondation sont en cours.

En ce qui concerne les réhabilitations, les travaux sont effectués à hauteur de (29%) sur la route Maroua-Kousseri. Dans le cadre du programme spécial d'urgence : (i) les travaux de réhabilitation, de l'axe Yaoundé-Bafoussam-Bamenda sont presque achevés ; (ii) les points accidentogènes de l'axe Yaoundé-Mbalmayo-Ebolowa d'une longueur de 134 km ont été traités à hauteur de 56% ; (iii) les travaux d'aménagement de l'axe Ngaoundéré-Garoua ont été effectués à hauteur de 42%.

Constructions civiles

Les actions consistent à contrôler l'exécution des travaux de construction des bâtiments et édifices publics conformément aux normes établies et à promouvoir l'utilisation des matériaux locaux dans les chantiers. En 2014, les travaux de construction suivants se poursuivent:

- les infrastructures scolaires ;
- les facultés de Médecine, Sciences Pharmaceutiques et de Génie Industriel de l'Université de Douala ;
- les bâtiments de l'université de Maroua et de l'Institut des Beaux-Arts de Foumban ;
- les bâtiments de l'ENS et l'ENSET de l'Université de Bamenda ;
- l'hôpital Général de Sangmélina et l'hôpital gynéco obstétrique de Douala dans le cadre de la coopération sino camerounaise ;
- les stades omnisports et complexes sportifs ;
- les logements sociaux.

Secteur tertiaire

En 2013, le secteur tertiaire a enregistré une croissance de 6,3% contre 5,4% en 2012. Il a représenté 47,2% du PIB et a contribué pour 2,8 points à la croissance. Les sous-secteurs qui ont contribué à cette embellie sont entre autres le commerce, le tourisme, les transports et, les télécommunications. En 2014, ce secteur croitrait de 5,3%.

Commerce

Les activités ont concerné le développement des exportations et la régulation du marché intérieur. Concernant le développement des exportations, elles se sont déclinées d'une part, en l'organisation des foires et journées promotionnelles dans certaines villes (Festicacao, Festicoffee, Textile show) et d'autre part, en la participation aux foires internationales en Algérie, en RDC et au Nigéria.

Pour assainir le marché intérieur, les opérations coup de poing ont permis de saisir certains produits non conformes. Il s'agit entre autres de : (i) 6 930 litres d'huile; (ii) 2 462 cartons de papiers et dérivés ; (iii) 18 463 tonnes de pâtes alimentaires; (iv) 3 205 produits cosmétiques ; (v) 700 litres de liqueurs et vins frelatés ; (vi) 600 instruments de mesure mis en service sans vérification. Toutes ces opérations ont donné lieu à 320 sanctions et à des amendes pour un montant de 141,5 millions.

S'agissant de la lutte contre les pratiques commerciales illicites, 139 opérateurs économiques ne respectant pas les agréments au régime de poids et mesure ont été sanctionnés.

Dans le cadre de la promotion des produits « made in Cameroon », 7 000 tonnes d'huile de palme et 96 tonnes de riz camerounais ont été vendues au premier semestre 2014 aux consommateurs à travers les caravanes mobiles et les foires promotionnelles.



Tourisme

En 2013, le nombre d'arrivées de touristes s'est accru de 11,6% pour se situer à 912 000 contre 817 000 en 2012. Le nombre de visiteurs enregistrés à l'entrée des parcs nationaux et des zones de chasse est de 129 592 contre 100 000 en 2012. En 2014, l'insécurité dans les zones phares du tourisme ainsi qu'aux frontières pourrait influencer négative-

ment l'activité touristique.

Selon l'enquête de conjoncture réalisée par le MINFI, le taux moyen d'occupation des chambres en 2013 est resté stable à 58,3% et le nombre des nuitées dans les hôtels a augmenté de 4,6%. Au premier semestre 2014 et en glissement annuel, le nombre des nuitées s'accroît de 1,4% et le taux moyen d'occupation des chambres se situe à 58,7%. Les opérateurs de la filière prévoient qu'en fin d'année, le nombre de nuitées s'améliorerait de 1,5% et le taux moyen d'occupation des chambres baisserait de 6,1%.

Au premier semestre 2014, la Commission technique nationale des établissements de tourisme a autorisé la construction de 37 hôtels, et octroyé 43 autorisations d'ouverture dont 9 établissements de loisirs, 27 hôtels, 6 agences de tourisme et un établissement de restauration. Elle a également accordé 3 agréments de guide de tourisme. En vue de la célébration du cinquantenaire de la réunification, le Mountain Hôtel et le Parliamentarian Flat ont été réhabilités et équipés pour un montant de 4,7 milliards. Les travaux de construction d'un hôtel trois étoiles à Ebolowa sont réalisés à 85%. Le centre touristique de Meyomessala, complexe hôtelier de catégorie trois étoiles a bénéficié d'une dotation budgétaire de 1,4 milliard pour son équipement. Les travaux de valorisation de 15 sites hôteliers pour un montant total de 635 millions sont en cours.

Au total, la destination Cameroun offre 556 hôtels d'une capacité de 15 349 chambres, 338 suites et 304 appartements ; 102 établissements de loisirs, 385 restaurants d'une capacité de 16 891 couverts/places ; ainsi que 225 agences et 110 guides de tourisme. En outre, 837 sites touristiques sont répertoriés.

Transports

Les différents modes de transport sont : le transport routier, ferroviaire, maritime et aérien.

Transport routier

La sécurité constitue la préoccupation majeure dans ce mode de transport. En 2013, le nombre d'accidents de circulation a de nouveau augmenté passant de 2 728 en 2012 à 2 820, soit une hausse de 3,3%. Afin de réduire le nombre d'accidents et de combattre les comportements délictueux (excès de vitesse, surcharge, téléphone et alcoolémie au volant), des actions permanentes de contrôle, de sensibilisation et de répression sont menées avec le concours des forces de l'ordre. Ces contrôles ont permis de constater plus de 100 000 infractions, de suspendre plusieurs permis de conduire et de retirer les licences de transport à cinq agences de voyage. D'autres actions d'assainissement du secteur ont été menées : (i) des contrôles de conformité auprès de 300 agences de voyage et de 450 auto-écoles ; (ii) l'informatisation du permis de conduire.

Les actions se sont poursuivies en 2014 pour renforcer la sécurité routière parmi lesquelles :

- le contrôle des agences de voyage et des centres de visite technique ;
- la diffusion des messages de prévention routière dans les médias ;
- les campagnes de sensibilisation dans les localités riveraines des grands axes et les établissements scolaires et universitaires ;
- la mise en place d'un mécanisme d'enlèvement des épaves et des véhicules mal garés le long des axes routiers ;
- l'intensification du contrôle de vitesse par l'utilisation des radars sur le réseau Yaoundé- Douala-Bafoussam où les accidents ont été plus fréquents ;
- l'identification et la résorption des points dangereux sources d'accidents de circulation.



Transport ferroviaire

En 2013 et par rapport à 2012, le transport ferroviaire connaît un ralentissement dans ses activités avec des baisses respectives de 8,5% et de 0,6% du trafic voyageurs et du trafic marchandises. Au premier semestre 2014 et en glissement annuel, les diminutions sont de 2%, 6% et 4,5% respectivement pour le trafic voyageurs, le trafic marchandises et le chiffre d'affaires. La baisse des quantités transportées est liée à la diminution du tonnage des hydrocarbures (-9,6%) et des matériaux de construction (-8,2%).

L'achat et la mise en service de 11 locomotives et de 40 voitures voyageurs, et l'entrée en service du train «Inter-City» vont permettre d'augmenter l'offre de transport. Les projections pour la fin de l'exercice 2014 affichent des accroissements de 3,1% du trafic marchandises, de 9,3% du trafic voyageurs et de 4,7% du chiffre d'affaires.

Transport maritime

En 2013, le trafic maritime a enregistré une hausse de 15,9% par rapport à 2012. Cette évolution résulte des augmentations respectives de 14,3% et de 20,4% du tonnage des marchandises à l'importation et à l'exportation. Le chiffre d'affaires s'est accru de 6,1%.

Au premier semestre 2014 et en glissement annuel, le tonnage des marchandises connaît une progression de 2,7%, découlant d'un accroissement de 4% du tonnage de marchandises à l'importation et d'une diminution de 1% du tonnage à l'exportation. Le chiffre d'affaires est en progression de 11,7%. Au terme de l'exercice 2014, il augmenterait de 7,3%.

Transport aérien

En 2013, le nombre des passagers est en hausse et passe de 1 126 757 en 2012 à 1 188 034. Le fret aérien et le chiffre d'affaires connaissent des hausses respectives de 5% et de 5,7%.

Au cours des six premiers mois de 2014 et en glissement annuel, le nombre de passagers, le fret aérien et le chiffre d'affaires sont respective-

ment en hausse de 13,1%, 18% et 11,1%. Ces évolutions sont liées à la régularité des vols, au respect des horaires et à l'ouverture de nouvelles escales. Les projections des opérateurs du sous-secteur tablent sur des augmentations respectives de 8,7%, 7,3% et 5,1% du trafic passagers, du fret et du chiffre d'affaires au terme de l'année 2014.

Télécommunications

Le nombre d'abonnés au téléphone est de 15 711 657 en 2013, soit une hausse de 13% par rapport à 2012. Cette augmentation est liée à la croissance de 13% des abonnés du mobile et de 13,9% de ceux du fixe. Le chiffre d'affaires baisse de 1,2% pour s'établir à 491 milliards. Au premier semestre 2014 et en glissement annuel, le nombre d'abonnés croît de 16,4% et le chiffre d'affaires de 1,7%. Les investissements sont réalisés en vue d'étendre les zones de couverture et l'entrée en service du troisième opérateur de téléphonie mobile NEXTTEL Cameroun est effective. Au terme de l'année, il est prévu une croissance de 4,7% du chiffre d'affaires et de 8,2% du nombre d'abonnés.

S'agissant de la téléphonie rurale, 42 nouveaux télécentres communautaires sont en construction et s'ajouteront aux 179 autres existants. Leur raccordement au réseau des télécommunications se fera par liaison satellite et par fibre optique.

PME, économie sociale et artisanat

En 2013, 9 706 entreprises ont été créées dans les cinq Centres de Formalité de Création d'Entreprises (CFCE) contre 7 181 en 2012. Dans le but de renforcer la compétitivité des PME, 105 entreprises ont été diagnostiquées, parmi lesquelles 45 ont été retenues par le Bureau de mise à niveau des entreprises. Au premier trimestre 2014, les CFCE de Limbé et d'Ebolowa ont été inaugurés, portant le nombre à sept (07). Au 30 avril 2014, le nombre d'entreprises créées dans les CFCE s'élève à 21 829.

Pour promouvoir l'initiative privée, la pépinière nationale de référence

des entreprises est en train d'être mise en place à Edéa. Elle vise le développement de l'emploi au niveau local, la création et la pérennisation des jeunes entreprises.

En ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires, la première phase de mise en œuvre du Projet e-régulation couvrant la période 2011-2013 s'est achevée. Ce projet a pour objectif de faciliter les démarches des opérateurs économiques auprès des administrations publiques en offrant un service d'information en ligne. A ce jour, il a permis de documenter et de mettre en ligne près de 300 formalités administratives relatives aux procédures de création d'entreprises, de paiement des impôts et de transfert de propriété immobilière. Le nombre de visiteurs enregistrés sur le site est d'environ 1 000 par semaine. Pour la mise en œuvre de sa phase II, le projet a été retenu comme l'une des composantes du Programme d'Appui à l'Amélioration de la Qualité des Services rendus aux usagers mis en œuvre au MINFOPRA.

S'agissant du développement de l'artisanat, 6 villages artisanaux sur les 12 prévus ont été inaugurés, et sont opérationnels depuis le premier semestre 2014. Il s'agit des villages artisanaux de Bafoussam, d'Ebolowa, de Garoua, Bamenda, Bertoua et de Limbé. Les travaux de construction du village artisanal spécial de Mbalmayo ont démarré.

La mise en place des structures d'encadrement des PME s'est poursuivie à travers : (i) la désignation des dirigeants de la Banque Camerounaise des PME et de ceux de l'Agence de Promotion des PME ; (ii) l'opérationnalisation de la Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat du Cameroun (BSTP-CMR). A cet effet, 22 entreprises ont été enregistrées pour le reprofilage et 12 pour le benchmarking (analyse des performances et pratiques des entreprises).



Représentations diplomatiques et consulaires du Cameroun à l'Étranger

Ambassade du Cameroun en ALGÉRIE

S.E.M.MBAFOU Claude Joseph
5, rue J. Apprement Air-de-France
BP 343 Alger
Tél. : 213 292 11 24
Fax : 213 2 192 11 25
E-mail : ambacamalger@yahoo.fr

**Ambassade du Cameroun
en REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

S.E.M. ZOYOUM Nicolas
BP 935 Bangui
Tél. : 236 61 16 87
Fax : 236 61 18 57
E-mail : ambacam.rca@yahoo.fr

Ambassade du Cameroun au CONGO

S.E.M. KOMIDOR NJIMO LUH
Avenue Bayardelle
BP 2136 Brazzaville
Tél. : 242 81 10 08
Fax : 242 81 56 75
E-mail : ambacambrazza@yahoo.fr

Ambassade du Cameroun en ANGOLA

S.E.M. KOMIDOR NJIMO LUH
Avenue Bayardelle
BP 2136 Brazzaville
Tél. : 242 81 10 08
Fax : 242 81 56 75
E-mail : ambacambrazza@yahoo.fr

**Ambassade du Cameroun en
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU
CONGO**

S.E.M. CHUNGONG AYAFOR Martin
171, Boulevard du 30 juin Gombe-Royal-
Kinshasa
Tél. : 243 990 141 396
Fax : 243 12 21 434
E-mail : ambacamkinshasa@yahoo.fr

**Ambassade du Cameroun en
COTE D'IVOIRE**

S.E.M. NGUINI Alfred
06 BP 326 Abidjan 06
Tél. : 225 20 31 27 35
225 20 21 33 31
225 20 21 20 86
Fax : 225 20 21 66 11
E-mail : ambacamci@yahoo.fr

Ambassade du Cameroun au BURUNDI

S.E.M. CHUNGONG AYAFOR Martin
171, Boulevard du 30 juin Gombe-Royal-
Kinshasa
Tél. : 243 990 141 396
Fax : 243 12 21 434
E-mail : ambacamkinshasa@yahoo.fr

Ambassade du Cameroun au RWANDA

S.E.M. CHUNGONG AYAFOR Martin
171, Boulevard du 30 juin Gombe-Royal-

Kinshasa

Tél. : 243 990 141 396

Fax : 243 12 21 434

E-mail : ambacamkinshasa@yahoo.fr

Ambassade du Cameroun en ÉGYPTE

S.E.M. MOHAMADOU LABARANG

15 rue El Israa Mohandessine,

BP 2061, Le Caire, Egypte

Tél. : 202 33 44 11 01

202 33 44 11 14

Fax : 202 303 37 14

202 3 45 92 08

E-mail : ambacam@link.net

Ambassade du Cameroun au SOUDAN

S.E.M. MOHAMADOU LABARANG

15 rue El Israa Mohandessine,

BP 2061, Le Caire, Egypte

Tél. : 202 33 44 11 01

202 33 44 11 14

Fax : 202 303 37 14

202 3 45 92 08

E-mail : ambacam@link.net

Ambassade du Cameroun en ÉTHIOPIE

S.E.M. NDOUMBE EBOULE Jacques Alfred

Bole Road (Klle Kelema) Kebele 01, house n°168

BP 1026 Bole Road

Addis-Abeba :

Tél. : 251 11 37 11 315

Fax : 251 11 550 44 88

E-mail : ambcamaa@ethionet.et

Ambassade du Cameroun en ZAMBIE

S.E.M. NDOUMBE EBOULE Jacques Alfred

Bole Road (Klle Kelema) Kebele 01, house n°168

BP 1026 Bole Road

Addis-Abeba :

Tél. : 251 11 37 11 315

Fax : 251 11 550 44 88

E-mail : ambcamaa@ethionet.et

Ambassade du Cameroun à

MADAGASCAR

S.E.M. NDOUMBE EBOULE Jacques Alfred

Bole Road (Klle Kelema) Kebele 01, house n°168

BP 1026 Bole Road

Addis-Abeba :

Tél. : 251 11 37 11 315

Fax : 251 11 550 44 88

E-mail : ambcamaa@ethionet.et

Ambassade du Cameroun en OUGANDA

S.E.M. NDOUMBE EBOULE Jacques Alfred

Bole Road (Klle Kelema) Kebele 01, house n°168

BP 1026 Bole Road

Addis-Abeba :

Tél. : 251 11 37 11 315

Fax : 251 11 550 44 88

E-mail : ambcamaa@ethionet.et

Ambassade du Cameroun à DJIBOUTI

S.E.M. NDOUMBE EBOULE Jacques Alfred
Bole Road (Klle Kelema) Kebele 01, house
n°168

BP 1026 Bole Road

Addis-Abeba :

Tél. : 251 11 37 11 315

Fax : 251 11 550 44 88

E-mail : ambcamaa@ethionet.et

Ambassade du Cameroun au KENYA

S.E.M. NDOUMBE EBOULE Jacques Alfred
Bole Road (Klle Kelema) Kebele 01, house
n°168

BP 1026 Bole Road

Addis-Abeba :

Tél. : 251 11 37 11 315

Fax : 251 11 550 44 88

E-mail : ambcamaa@ethionet.et

Ambassade du Cameroun en SOMALIE

S.E.M. NDOUMBE EBOULE Jacques Alfred
Bole Road (Klle Kelema) Kebele 01, house
n°168

BP 1026 Bole Road

Addis-Abeba :

Tél. : 251 11 37 11 315

Fax : 251 11 550 44 88

E-mail : ambcamaa@ethionet.et

Ambassade du Cameroun au MALAWI

S.E.M. NDOUMBE EBOULE Jacques Alfred
Bole Road (Klle Kelema) Kebele 01, house
n°168

BP 1026 Bole Road

Addis-Abeba :

Tél. : 251 11 37 11 315

Fax : 251 11 550 44 88

E-mail : ambcamaa@ethionet.et

Ambassade du Cameroun en NAMIBIE

S.E.M. NDOUMBE EBOULE Jacques Alfred
Bole Road (Klle Kelema) Kebele 01, house
n°168

BP 1026 Bole Road

Addis-Abeba :

Tél. : 251 11 37 11 315

Fax : 251 11 550 44 88

E-mail : ambcamaa@ethionet.et

Ambassade du Cameroun au ZIMBABWE

S.E.M. NDOUMBE EBOULE Jacques Alfred
Bole Road (Klle Kelema) Kebele 01, house
n°168

BP 1026 Bole Road

Addis-Abeba :

Tél. : 251 11 37 11 315

Fax : 251 11 550 44 88

E-mail : ambcamaa@ethionet.et

Ambassade du Cameroun en TANZANIE

S.E.M. NDOUMBE EBOULE Jacques Alfred
Bole Road (Klle Kelema) Kebele 01, house
n°168

BP 1026 Bole Road

Addis-Abeba :

Tél. : 251 11 37 11 315

Fax : 251 11 550 44 88

E-mail : ambcamaa@ethionet.et

**Ambassade du Cameroun au
Mozambique**

S.E.M. NDOUMBE EBOULE Jacques Alfred
Bole Road (Klle Kelema) Kebele 01, house
n°168

BP 1026 Bole Road

Addis-Abeba :

Tél. : 251 11 37 11 315

Fax : 251 11 550 44 88

E-mail : ambcamaa@ethionet.et

Ambassade du Cameroun au GHANA

S.E.M. NGUINI Alfred
06 BP 326 Abidjan 06

Tél. : 225 20 31 27 35

225 20 21 33 31

225 20 21 20 86

Fax : 225 20 21 66 11

E-mail : ambacamci@yahoo.fr

**Ambassade du Cameroun au
BURKINA FASO**

S.E.M. NGUINI Alfred

06 BP 326 Abidjan 06

Tél. : 225 20 31 27 35

225 20 21 33 31

225 20 21 20 86

Fax : 225 20 21 66 11

E-mail : ambacamci@yahoo.fr

**Ambassade du Cameroun en
SIERRA LEONE**

S.E.M. NGUINI Alfred

06 BP 326 Abidjan 06

Tél. : 225 20 31 27 35

225 20 21 33 31

225 20 21 20 86

Fax : 225 20 21 66 11

E-mail : ambacamci@yahoo.fr

**Ambassade du Cameroun en
Guinée Conakry**

S.E.M. NGUINI Alfred

06 BP 326 Abidjan 06

Tél. : 225 20 31 27 35

225 20 21 33 31

225 20 21 20 86

Fax : 225 20 21 66 11

E-mail : ambacamci@yahoo.fr

Ambassade du Cameroun au GABON

S.E.M. MVONDO AYOLO Samuel

Bd Léon MBA

14 001 Libreville

Tél. : 241 73 28 00

Fax : 241 73 29 10

E-mail : ambacamgabon@yahoo.fr

E-mail : cameroon_mission@yahoo.com

Ambassade du Cameroun à**Sao Tomé et Principe**

S.E.M. MVONDO AYOLO Samuel

Bd Léon MBA

14 001 Libreville

Tél. : 241 73 28 00

Fax : 241 73 29 10

E-mail : ambacamgabon@yahoo.fr

Ambassade du Cameroun au MAROC

S.E.M. MOUHAMADOU YOUSSEF

20, rue du Rif Souissi

BP 1790 Rabat

Tél. : 212 537 75 88 18

212 537 75 41 94

Fax : 212 537 75 05 40

E-mail : ambacam@iam.net.ma

Ambassade du Cameroun au SENEGAL

S.E.M. KOE NTONGA Jean

157 rue Joseph T. GOMIS

BP 2973 Dakar

Tél. : 221 33 849 02 92

Fax : 221 33 823 33 96

E-mail : ambacamdkr@ymail.com

Ambassade du Cameroun en**GUINÉE ÉQUATORIALE**

S.E.M. MPOUEL BALAZARE

19 Calle Rey Boncoro, Malabo Guinée Equatoriale

Protocole/Pr Guinée Equato : 240 333 27 50 50

Tél. : 240 333 09 22 63 / 240 333 09 34 73

Fax : 240 333 09 34 13

Ambassade du Cameroun au MALI

S.E.M. KOE NTONGA Jean

157 rue Joseph T. GOMIS

BP 2973 Dakar

Tél. : 221 33 849 02 92

Fax : 221 33 823 33 96

E-mail : ambacamdkr@ymail.com

Ambassade du Cameroun au LIBERIA

S.E.M. GANG BENG'YELA Augustine

Tél. : 00 231 88 64 95 798

Fax : 00 231 88 03 24 366

Ambassade du Cameroun en**MAURITANIE**

S.E.M. KOE NTONGA Jean

157 rue Joseph T. GOMIS

BP 2973 Dakar
 Tél. : 221 33 849 02 92
 Fax : 221 33 823 33 96
 E-mail : ambacamdkr@gmail.com

Ambassade du Cameroun en GAMBIE

S.E.M. KOE NTONGA Jean
 157 rue Joseph T. GOMIS
 BP 2973 Dakar
 Tél. : 221 33 849 02 92
 Fax : 221 33 823 33 96
 E-mail : ambacamdkr@gmail.com

Ambassade du Cameroun au Cap Vert

S.E.M. KOE NTONGA Jean
 157 rue Joseph T. GOMIS
 BP 2973 Dakar
 Tél. : 221 33 849 02 92
 Fax : 221 33 823 33 96
 E-mail : ambacamdkr@gmail.com

Ambassade du Cameroun en GUINEE BISSAU

S.E.M. KOE NTONGA Jean
 157 rue Joseph T. GOMIS
 BP 2973 Dakar
 Tél. : 221 33 849 02 92
 Fax : 221 33 823 33 96
 E-mail : ambacamdkr@gmail.com

Ambassade du Cameroun au TCHAD

S.E.M. BAH OUMAROU SANDA
 RUE DES POIDS Lourds quartier Klémat
 BP 58 Ndjamena
 Tél. : 235 52 34 73
 Fax: 235 52 48 20
 E-mail : ambacam@intnet.td

Ambassade du Cameroun en TUNISIE

S.E.M. LOE Victor
 Angle Rue HédiChaker et Habib Thameur,
 n°24
 2016 Carthage Byrsa – Tunis
 Tél. : 216 71 27 57 52
 Fax: 216 71 27 53 54
 E-mail : ambacamtunis@topnet.tn

HAUT COMMISSARIAT DU CAMEROUN EN AFRIQUE DU SUD

S.E.M. KOUAMBO JOMAGUE Adrien
 924 pretorius street
 P.O.Box 13790 Hatfield 028 Pretoria South
 Africa
 Tél. : 27 12 36 24 731
 Fax : 27 12 36 24 732
 E-mail : hicozam@cameroon.co.za

Haut-commissariat du Cameroun au NIGERIA

S.E.M. SALAHEDDIENE ABBAS Ibrahima
 469/470 Lobito Cresiant Wuse II Abuja

BP: BMB 5238

Tél. : 234 946 11 423 LD

Fax : 234 941 365 72

E-mail : haucocamabuja@yahoo.fr

Ambassade du Cameroun au TOGO

S.E.M. SALAHEDDIENE ABBAS

Ibrahima

469/470 Lobito Cresiant Wuse II Abuja

BP: BMB 5238

Tél. : 234 946 11 423 LD

Fax : 234 941 365 72

E-mail : haucocamabuja@yahoo.fr

Ambassade du Cameroun au NIGER

S.E.M. SALAHEDDIENE ABBAS Ibrahima

469/470 Lobito Cresiant Wuse II Abuja

BP: BMB 5238

Tél. : 234 946 11 423 LD

Fax : 234 941 365 72

E-mail : haucocamabuja@yahoo.fr

Ambassade du Cameroun au BENIN

S.E.M. SALAHEDDIENE ABBAS Ibrahima

469/470 Lobito Cresiant Wuse II Abuja

BP: BMB 5238

Tél. : 234 946 11 423 LD

Fax : 234 941 365 72

E-mail : haucocamabuja@yahoo.fr

Consulat du Cameroun au NIGERIA (Calabar)

M. ATANGANA Michel Auguste

21 NDIDEM Usang Iso

Road BP 863 Calabar

Tél. : 234 87 23 32 07

Fax : 234 87 22 32 06

Consulat du Cameroun en GUINÉE ÉQUATORIALE (BATA)

M. Justin Joël ABESSOLO

BP 477 Bata

Tél. : 240 08 22 62

Fax : 240 08 20 05



**Ambassade du Cameroun en
BELGIQUE**

S.E.M. EVINA ABE'E Daniel
Avenue Brugmann 131 1190 Bruxelles
Belgique
Tél. : 322 345 18 70
Fax : 322 344 57 35
E-mail : embassy@cameroon.be

**Ambassade du Cameroun aux
PAYS-BAS**

S.E. Mme MELONO Odette
Amaliastraat 14
2514 JC La Haye
Tél. : 317 03 46 97 15
Fax : 317 03 65 29 79
E-mail : ambacam-la-haye@plantet.nl

**Ambassade du Cameroun au LUXEM-
BOURG**

S.E. Mme MELONO Odette
Amaliastraat 14
2514 JC La Haye
Tél. : 317 03 46 97 15
Fax : 317 03 65 29 79
E-mail : ambacam-la-haye@plantet.nl

**Ambassade du Cameroun en
ESPAGNE**

Chargé d'Affaire Al Timothée Tabapssi Calle

Rosario Pino n°3
28 020 Madridd
Tél. : 34 915 711 160
Fax : 34 915 7125 04
E-mail : ambacammadrid@telefon.ca.net

**Ambassade du Cameroun en
FEDERATION DE RUSSIE**

S.E.M. MAHAMAT PABA SALE
40, Rue Vorovscova
BP 136 Poste Internationale Moscou (Russie)
Tél. : 74 95 29 17 0 65 49280/74 95 29 06
549
Fax : 7495 290 61 16
E-mail : ambacamoscow@yahoo.fr

Ambassade du Cameroun en FRANCE

S.E.M. Lejeune MBELLA MBELLA
7, Rue d'Auteuil 75016 Paris
Tél. : 331 47 43 98 33
331 46 51 12 49
Fax : 331 46 51 24 52

**Ambassade du Cameroun auprès de L'OR-
DRE SOUVERAIN DE MALTE**

S.E.M. Lejeune MBELLA MBELLA
7, Rue d'Auteuil 75016 Paris
Tél. : 331 47 43 98 33
331 46 51 12 49
Fax : 331 46 51 24 52

Ambassade du Cameroun en GRECE

S.E.M. Lejeune MBELLA MBELLA

7, Rue d'Auteuil 75016 Paris

Tél. : 331 47 43 98 33

331 46 51 12 49

Fax : 331 46 51 24 52

Ambassade du Cameroun au PORTUGAL

S.E.M. Lejeune MBELLA MBELLA

7, Rue d'Auteuil 75016 Paris

Tél. : 331 47 43 98 33

331 46 51 12 49

Fax : 331 46 51 24 52

**Ambassade du Cameroun à L'ÉTAT
DE LA CITÉ DU VATICAN (Saint Siège)**

S.E.M. ZANGA Antoine

Via Gregorio VII, 58

00165 Roma

Tél. : 00 39 33 14 63 53 42

39 06 39 91 84 93

Fax : 39 06 39 37 64 29

E-mail : ambacamsaintsieg@yahoo.fr

Ambassade du Cameroun en ITALIE

S.E.M. AWONO ESSAMA Dominique

Via SIRACUSA 4/6 Rome 00161

Tél. : 3906 44 29 12 85

Fax : 3906 44 29 13 23

E-mail : info@cameroonembassy.it

Ambassade du Cameroun en**RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE**

S.E.M. MPAY Jean Marc

Rheinalles 76-Bonn République Fédérale

d'Allemagne 140 30 Berlin

Tél. : 49 30 89 06 80 90

49 30 45 08 69 15

Fax : 49 30 89 06 80 929

E-mail : berlin@ambacam.de

Ambassade du Cameroun en AUTRICHE

S.E.M. MPAY Jean Marc

Rheinalles 76-Bonn République Fédérale

d'Allemagne

140 30 Berlin

Tél. : 49 30 89 06 80 90

49 30 45 08 69 15

Fax : 49 30 89 06 80 929

E-mail : berlin@ambacam.de

Ambassade du Cameroun en SLOVENIE

S.E.M. MPAY Jean Marc

Rheinalles 76-Bonn République Fédérale

d'Allemagne

140 30 Berlin

Tél. : 49 30 89 06 80 90

49 30 45 08 69 15

Fax : 49 30 89 06 80 929

E-mail : berlin@ambacam.de

**AMBASSADE DU CAMEROUN EN
CROATIE**

S.E.M. MPAY Jean Marc
Rheinallles 76-Bonn République Fédérale
d'Allemagne 140 30 Berlin
Tél. : 49 30 89 06 80 90
49 30 45 08 69 15
Fax : 49 30 89 06 80 929
E-mail : berlin@ambacam.de

**Ambassade du Cameroun en
BOSNIE HERZEGOVINE**

S.E.M. MPAY Jean Marc
Rheinallles 76-Bonn République Fédérale
d'Allemagne 140 30 Berlin
Tél. : 49 30 89 06 80 90
49 30 45 08 69 15
Fax : 49 30 89 06 80 929
E-mail : berlin@ambacam.de

**Ambassade du Cameroun au
MONTENEGRO**

S.E.M. MPAY Jean Marc
Rheinallles 76-Bonn République Fédérale
d'Allemagne 140 30 Berlin
Tél. : 49 30 89 06 80 90
49 30 45 08 69 15
Fax : 49 30 89 06 80 929
E-mail : berlin@ambacam.de

Ambassade du Cameroun en SERBIE

S.E.M. MPAY Jean Marc
Rheinallles 76-Bonn République Fédérale
d'Allemagne 140 30 Berlin
Tél. : 49 30 89 06 80 90
49 30 45 08 69 15
Fax : 49 30 89 06 80 929
E-mail : berlin@ambacam.de

**Ambassade du Cameroun en
MACEDOINE**

S.E.M. MPAY Jean Marc
Rheinallles 76-Bonn République Fédérale
d'Allemagne 40 30 Berlin
Tél. : 49 30 89 06 80 90
49 30 45 08 69 15
Fax : 49 30 89 06 80 929
E-mail : berlin@ambacam.de

Ambassade du Cameroun en SUISSE

S.E.M. BINDZI Henri Léonard
29, Burnnadernrain, CH 3006 Berne
Tél. : 41 31 352 47 37
41 31 352 44 26
Fax : 41 31 352 47 36
41 31 358 44 28
41 22 736 21 65
E-mail : ambacam.berne@yahoo.fr

**Haut commissariat du Cameroun
en GRANDE-BRETAGNE**

S.E.M. EKANEY NKWELLE

84, Holland Park W 113 SB Londres

Tél. : 44 207 727 07 71

Fax : 44 207 792 93 53

E-mail : highcom@cameroonhighcommission.co.uk**Haut commissariat du Cameroun au
DANEMARK**

S.E.M. EKANEY NKWELLE

84, Holland Park W 113 SB Londres

Tél. : 44 207 727 07 71

Fax : 44 207 792 93 53

E-mail : highcom@cameroonhighcommission.co.uk**Haut commissariat du Cameroun en
SUEDE**

S.E.M. EKANEY NKWELLE

84, Holland Park W 113 SB Londres

Tél. : 44 207 727 07 71

Fax : 44 207 792 93 53

E-mail : highcom@cameroonhighcommission.co.uk**Haut commissariat du Cameroun en
FINLANDE**

S.E.M. EKANEY NKWELLE

84, Holland Park W 113 SB Londres

Tél. : 44 207 727 07 71

Fax : 44 207 792 93 53

E-mail : highcom@cameroonhighcommission.co.uk**Haut commissariat du Cameroun en
NORVEGE**

S.E.M. EKANEY NKWELLE

84, Holland Park W 113 SB Londres

Tél. : 44 207 727 07 71

Fax : 44 207 792 93 53

E-mail : highcom@cameroonhighcommission.co.uk**Consulat du Cameroun à MARSEILLE**

M. BEWEKEDI TIMIA Paul

Consulat du Cameroun

87, cours Pierre Puget 13006 Marseille

Tél. : 334 91 37 10 65

Fax : 334 91 81 63 09

Consulat Général du Cameroun à PARIS

M. GALEGA GANA Raphaël

7, rue d'Auteuil 750 16 Paris

Tél. : 331 46 51 8900

Fax : 331 40 71 542

Délégation du Cameroun à GENÈVE

S.E.M. NKOU Anatole

Représentant auprès de l'Office des Nations Unies

Rue du Nant 6-8 Suisse

Tél. : 41 22 787 50 40 stan

41 22 787 50 41 secr

Fax : 4122 736 21 65

E-mail : mission.cameroun@bluewin.ch**Ambassade du Cameroun au BRÉSIL**

S.E.M. MBENG Martin AGBOR

SHIS Q1 15 CONJ .14 CASA 17

CEP : 71635-340 - Brasilia - Brésil

Tél. : 55613 248 54 03

55613 248 24 00

Fax : 556 132 48 04 43

E-mail : embcamerouneroun@embcameroun.org.br

Ambassade du Cameroun en Argentine

S.E.M. MBENG Martin AGBOR
 SHIS Q1 15 CONJ .14 CASA 17
 CEP : 71635-340 - Brasilia - Brésil
 Tél. : 55613 248 54 03
 55613 248 24 00
 Fax : 556 132 48 04 43
 E-mail : embcamerouneroun@embcame-
 roun.org.br

Ambassade du Cameroun au PEROU

S.E.M. MBENG Martin AGBOR
 SHIS Q1 15 CONJ .14 CASA 17
 CEP : 71635-340 - Brasilia - Brésil
 Tél. : 55613 248 54 03
 55613 248 24 00
 Fax : 556 132 48 04 43
 E-mail : embcamerouneroun@embcame-
 roun.org.br

Ambassade du Cameroun au MEXIQUE

S.E.M. MBENG Martin AGBOR
 SHIS Q1 15 CONJ .14 CASA 17
 CEP : 71635-340 - Brasilia - Brésil
 Tél. : 55613 248 54 03
 55613 248 24 00
 Fax : 556 132 48 04 43
 E-mail : embcamerouneroun@embcame-
 roun.org.br

Ambassade du Cameroun en URUGUAY

S.E.M. MBENG Martin AGBOR
 SHIS Q1 15 CONJ .14 CASA 17
 CEP : 71635-340 - Brasilia - Brésil
 Tél. : 55613 248 54 03
 55613 248 24 00
 Fax : 556 132 48 04 43
 E-mail : embcamerouneroun@embcame-
 roun.org.br

Ambassade du Cameroun aux Etats Unis d'Amérique

S.E.M. Charles Bienvenu FOE ATANGANA
 2349 Massachussetts Avenue N.W. Wash-
 ington DC (USA) 20008
 Tél. : 1202 265 90 / 91 / 92 / 93 / 94
 Fax : 1202 387 38 26
 E-mail : mail@ambacam-usa.org

Hauts commissariats

Haut commissariat du Cameroun à OT-
 TAWA

S.E.M. ANU'A GHEYLE Solomon AZOH-MBI
 170 Avenue Clemow
 KIS 234 Canada Ottawa, Ontario
 Tél. : 1 613 236 15 22
 Fax : 1 613 236 38 85
 E-mail : cameroun@rogers.com

Représentations

Représentation permanente de la CEEAC à
 l'OACI

Engelbert Zoa Etoundi
 99, Rue Université, Suite 1230 Montréal
 Québec
 Canada H 3C 519

Tél. : 514 954 8362

Fax : 541 954 6738

Mission permanente du Cameroun auprès
 des Nations Unies :

S.E.M. Michel TOMMO MONTHE
 22, East 73, Street 10021 New York
 Tél. : 1 212 794 2295 / 96 / 97

Fax : 1 212 249 05 33

E-mail : cameroon.mission@yahoo.com

**Ambassade du Cameroun en
ARABIE SAOUDITE**

S.E.M. IYA TIDJANI
 BP 94 336 Riyadh 11693 Arabie Saoudite
 Tél. : 966 1 488 00 22
 966 1 488 02 03
 Fax : 966 1 488 14 63
 966 1 479 25 25
 E-mail : yac2200@yahoo.com

Ambassade du Cameroun au KOWEÏT

S.E.M. IYA TIDJANI
 BP 94 336 Riyadh 11693 Arabie Saoudite
 Tél. : 966 1 488 00 22
 966 1 488 02 03
 Fax : 966 1 488 14 63
 966 1 479 25 25
 E-mail : yac2200@yahoo.com

Ambassade du Cameroun à BAHREIN

S.E.M. IYA TIDJANI
 BP 94 336 Riyadh 11693 Arabie Saoudite
 Tél. : 966 1 488 00 22
 966 1 488 02 03
 Fax : 966 1 488 14 63
 966 1 479 25 25
 E-mail : yac2200@yahoo.com

**Ambassade du Cameroun aux EMIRATS
ARABE UNIS**

S.E.M. IYA TIDJANI
 BP 94 336 Riyadh 11693 Arabie Saoudite
 Tél. : 966 1 488 00 22
 966 1 488 02 03
 Fax : 966 1 488 14 63
 966 1 479 25 25
 E-mail : yac2200@yahoo.com

Ambassade du Cameroun au QATAR

S.E.M. IYA TIDJANI
 BP 94 336 Riyadh 11693 Arabie Saoudite
 Tél. : 966 1 488 00 22
 966 1 488 02 03
 Fax : 966 1 488 14 63
 966 1 479 25 25
 E-mail : yac2200@yahoo.com

Ambassade du Cameroun à OMAN

S.E.M. IYA TIDJANI
 BP 94 336 Riyadh 11693 Arabie Saoudite
 Tél. : 966 1 488 00 22
 966 1 488 02 03
 Fax : 966 1 488 14 63
 966 1 479 25 25
 E-mail : yac2200@yahoo.com

Ambassade du Cameroun en CHINE

S.E.M. MPANA Martin
 7, Dongwujie Sanlitun Beijing 100600
 Tél. : 861 06 532 17 71
 861 06 532 20 04
 861 06 532 18 28
 Fax : 861 06 532 17 61
 E-mail : acpk71@hotmail.com

**Ambassade du Cameroun en République
Démocratique de Corée**

S.E.M. MPANA Martin
 7, Dongwujie Sanlitun Beijing 100600
 Tél. : 861 06 532 17 71
 861 06 532 20 04
 861 06 532 18 28
 Fax : 861 06 532 17 61
 E-mail : acpk71@hotmail.com

Ambassade du Cameroun en ISRAËL

S.E.M. ETOUNDI ESSOMBA
 50 A, Jabotinsky street Tel-Aviv
 62748 israël
 Tél. : 972 35 29 82 49
 Fax : 972 35 29 82 49
 E-mail : actlv50@yahoo.fr

Fax : 813 5430 64 89
 E-mail : ambacamtokyo@gol.com

Ambassade du Cameroun au JAPON

S.E.M. NDZENGUE Pierre
 3-27-16 Nozawa
 Sotogaya KU Tokyo 154-0003
 Tél. : 813 5430 49 85
 813 5430 43 81
 Fax : 813 5430 64 89
 E-mail : ambacamtokyo@gol.com

Ambassade du Cameroun au PAKISTAN

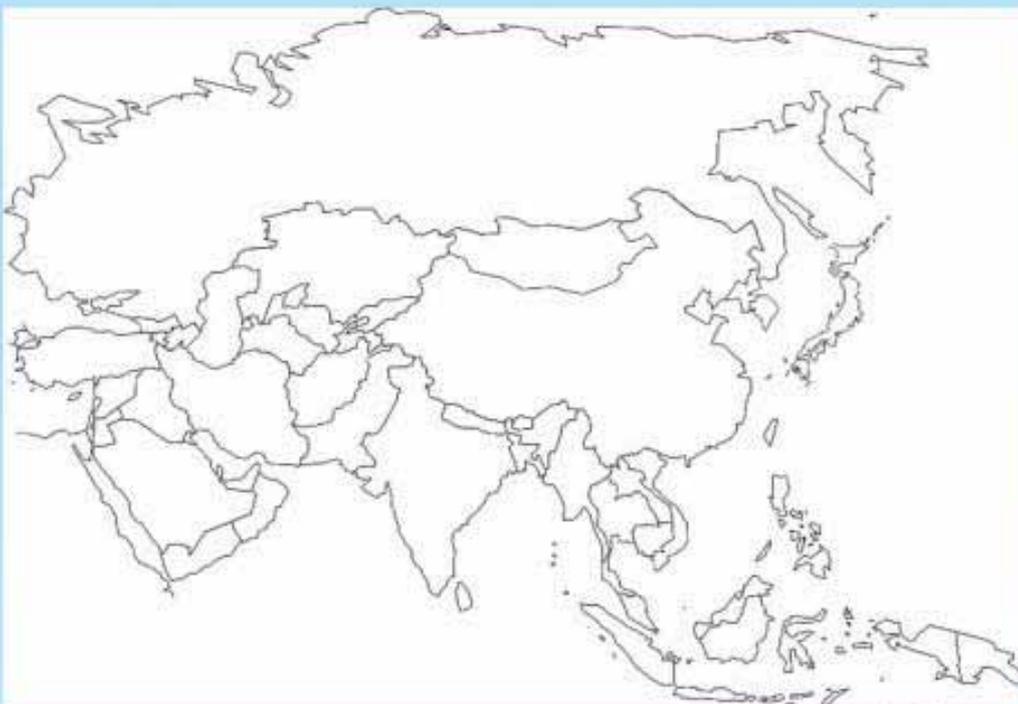
S.E.M. NDZENGUE Pierre
 3-27-16 Nozawa
 Sotogaya KU Tokyo 154-0003
 Tél. : 813 5430 49 85
 813 5430 43 81
 Fax : 813 5430 64 89
 E-mail : ambacamtokyo@gol.com

Ambassade du Cameroun en République de Corée

S.E.M. NDZENGUE Pierre
 3-27-16 Nozawa
 Sotogaya KU Tokyo 154-0003
 Tél. : 813 5430 49 85
 813 5430 43 81

CONSULATS GÉNÉRAUX

Consulat Général du Cameroun à DJEDDAH
 M. Mamoudou YOUSOUFA
 Al-Nuzlah Al-Sharqiyah District, Bab Ajyad
 Street,
 Building n°81, Near Yemen
 Consultate BP 15 517
 Jeddah 21 454
 Tél. : 9662 680 45 41
 9662 680 56 45 Rés.
 Fax : 9662 687 63 20
 E-mail : consulatcameroun@yahoo.fr





Annuaire téléphonique

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN Téléphone : 222 23 40 25 Site : www.prc.cm	
SECRETARIAT GÉNÉRAL	
Ministre Secrétaire Général	M. Ferdinand NGOH NGOH
Secrétariat	Tél. 222 20 04 55 Fax 222 22 08 70
Secrétaire Général Adjoint	M. Peter AGBOR TABI
Secrétariat	Tél. 222 20 13 28 Fax 222 21 26 38
Secrétaire Général Adjoint	M. Séraphin Magloire FOUDA
Secrétariat	Tél. 222 20 34 68 Fax 222 21 03 52
CABINET CIVIL Tél. 222 20 49 09 / 222 21 33 93 - Fax 222 20 33 06 E-mail : cabcivil@prc.cm cellcom@prc.cm	
Ministre, Directeur du Cabinet Civil	M. Martin BELINGA EBOUTOU
Secrétariat	Tél. 222 21 33 93 222 21 09 17 / 222 20 33 06
Directeur Adjoint du Cabinet Civil	M. Joseph Anderson LE
Secrétariat	Tél. 222 21 47 39 / 222 21 56 54
Chef du Protocole d'Etat	M. Simon Pierre BIKELE Tél. 222 23 30 05

COUR SUPRÊME <i>www.coursupreme.cm</i>	
1 ^{er} Président	Daniel MEKOBÉ SONE Tél. : 222 22 05 76 222 22 01 46
Procureur Général	Luc Ndjodo Tél. : 222 22 34 43

SENAT	
Président	M. Marcel NIAT NJIFENJI
Secrétaire Général	Michel Meva'a M'Eboutou Tél. 222 21 83 22 / 23/24/25/26
Secrétariat	Tél. 222 21 83 22 / 23/24/25/26

ASSEMBLÉE NATIONALE <i>www.assembleenationale.cm</i> Tél. 222 22 80 71- Fax 222 22 09 79	
Président	Hon. CAVAYE YEGUIE DJIBRIL <i>Cabinet</i> Tél. 222 22 07 42 / 222 22 42 21
Secrétaire Général	M. YENE OSSOMBA Tél. 222 23 50 99 / 222 22 09 79 Fax 222 22 09 79
Secrétaire Général Adjoint	Tél. 222 22 11 31 / 222 23 02 23

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL(CES) Tél./Fax 222 21 26 70	
Président	M. AYANG Luc Tél. 222 22 11 46 / 222 22 13 02
Secrétaire Général	M. ESSOME BIKOU René Tél. 222 23 15 11 / 222 23 24 74

GOUVERNEMENT

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

E-mail : spm@spm.gov.cm - www.spm.gov.cm

Téléphone : (237) 222 23 80 05

Premier Ministre, Chef du Gouvernement	M. Philémon YANG
Secrétariat	Tél. 222 23 57 60 222 23 57 55 222 23 57 50
Directeur du Cabinet	M. GHOGOMU Paul MINGO Tél. 222 23 57 63 Fax 222 23 57 63
Secrétaire Général	M. Louis Paul MOTAZE Tél. 222 23 35 96 Fax 222 23 57 35
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 22 90 68
Secrétariat Secrétaire Général Adjoint	Tél. 222 23 58 17

MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES ASSEMBLEES

Vice-Premier Ministre, Ministre délégué à la Présidence chargé des Relations avec le Parlement	M. AMADOU ALI Tél. 222 21 03 41 / 222 21 45 44 Fax 222 22 05 35
--	---

MINISTRES CHARGES DE MISSION A LA PRESIDENCE

MINISTRES CHARGES DE MISSION	<p>M. Paul ATANGA NJI Secrétariat Tél. 222 21 06 57 Fax 222 21 13 02</p> <p>M. Victor Arrey MENGOT NKONGHO Secrétariat Tél. 222 21 05 49</p>
-------------------------------------	--

MINISTRES CHARGES DE MISSION	M. HAMADOU MOUSTAPHA <i>Secrétariat</i> Tél. 222 21 16 32 Fax 222 22 31 85 M. Philippe MBARGA MBOA <i>Secrétariat</i> Tél. 222 21 39 83
-------------------------------------	---

Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) <i>www.minatd.cm – minatd@minatd.cm</i>	
Ministre	M. René SADI
Secrétariat	Tél. 222 22 63 34 / 222 22 63 32 222 23 10 56
Secrétariat Particulier	Tél. 222 22 63 36 / 222 22 63 33
Ministre Délégué chargé/collectivités territoriales décentralisées	M. Jules Doret NDONGO
Secrétariat	Tél. 222 22 13 57 Fax 222 22 63 32
Secrétariat	T/F 222 23 91 23
Secrétaire Général	M. ESSOMBA Pierre Tél. 222 23 97 95 / 222 23 97 88
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 22 95 57

Ministère des Affaires Sociales (MINAS) <i>www.minas.cm</i>	
Ministre	Mme Catherine BAKANG MBOCK Tél. 222 23 20 37
Secrétariat	Tél. 222 22 29 58 Fax 222 23 11 21
Secrétaire Général	Mme ABOUTOU Rosalie 222 23 62 34 Fax 222 23 62 34
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 23 24 83
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) <i>www.minader.cm</i>	
Ministre	M. Emmanuel ESSIMI MENYE
Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, chargé du développement rural	Mme Clémentine ANANGA MESSINA Tél. 222 22 14 54
Secrétariat	Tél. 222 23 11 90 / 222 22 27 56 Fax 222 22 50 91
Secrétaire Général	M. EKO'O AKOUAFANE Jean Claude Tél. 222 23 38 76
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 23 30 27
Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)	
Ministre	Mme AMA TUTU MUNA
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 23 52 57 / 222 23 52 52 222 23 52 63 Fax 222 22 65 79

Secrétaire Général	M. Mouhtar OUSMANE Tél 222 22 19 22 / Fax 222 22 19 22
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 22 92 89
Ministère du Commerce (MINCOMMERCE)	
Ministre	M. Luc Magloire MBARGA ATANGANA
Secrétariat	Tél. 222 23 02 16 Fax 222 23 90 29
Secrétaire Général	M. HAMAN OUMAR Tél. 222 22 00 70
Ministère de la Communication (MINCOM) <i>www.mincom.gov.cm</i>	
Ministre	M. ISSA TCHIROMA BAKARY Tél. 222 23 27 30
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 23 39 74 / 22 22 31 55 Fax : 222 23 30 22
Secrétaire Général	DJERE, Emmanuel Tél. 222 23 77 47
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 23 10 45 222 23 59 72
Ministère chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat (MINCONSUPE)	
Ministre Délégué	EYEBE AYISSI Henri Tél. 222 23 44 03
Secrétaire Particulier	Tél. 222 23 44 06
Secrétariat	Tél. 222 22 36 57 Fax 222 23 44 03
Secrétaire Général	M. Paul Emmanuel TONYE Tél. 222 22 37 56
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 22 37 48

Ministère de la Défense (MINDEF) <i>www.mindefdevcom.com</i>	
Ministre Délégué	M. Edgar Alain MEBE NGO'O Tél. 222 22 15 24 Fax 222 23 59 71
Secrétaire Général	M. HAMADOU VINDJEDOU Tél. 222 22 60 14
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 23 55 52
Secrétariat d'Etat à la Gendarmerie	
Secrétaire d'Etat à la Gendarmerie	M. Jean Baptiste BOKAM Tél. 222 23 29 79
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	
Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et Victimes de guerre	M. KOUMPA ISSA
Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)	
Ministre	Mme KOUNG à BESSIKE Jacqueline Tél. 222 22 12 22
Secrétariat	Tél. 222 22 15 47 Fax 222 23 51 44
Secrétaire Général	M. NASAKO Fritz Gérald Tél. 222 22 95 79
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 22 19 64
Ministère de l'Energie et de l'Eau (MINEE) <i>www.minee.cm</i>	
Ministre	M. Basile ATANGANA KOUNA
Cabinet du Ministre	Tél. 222 22 61 77

Secrétariat	Tél. 222 22 34 00 Fax 222 22 61 77
Secrétaire Général	M. Manaouda MALACKI Tél/Fax : 222 22 61 77 22223 18 40
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 23 56 07
Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) <i>www.minesup.gov.cm –Email : cab@minesup.gov.cm</i>	
Ministre	M. Jacques FAME NDONGO
Cabinet du Ministre	Tél. 222 22 13 70
Secrétariat	Tél. 222 22 97 24
Secrétaire Général	M. NGOMO Horace MANGA Tél. 222 22 29 83 222 22 67 57
Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) <i>www.minepat.gov.cm</i>	
Ministre	M. Emmanuel NGANOU DJOUMESSI
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 22 36 37 / 222 23 15 09 Fax 222 22 15 09
Ministre Délégué	M. Yaouba ABDOULAYE Tél. 222 23 64 07
Secrétariat	Tél. 222 23 28 41
Secrétaire Général	M.EDO A Gilbert Didier Tél. 222 22 42 70 Fax 222 22 48 64
Ministère de l'Education de Base (MINEDUB)	
Ministre	Mme YOUSOUF ADOUM ALIM
Secrétariat	Tél. 222 23 12 62 / 222 22 51 76 Fax 222 23 08 55
Secrétaire d'Etat	M. Benoît NDONG SOUMHET
Secrétariat	Tél. 222 22 96 14 / 222 22 69 15

Secrétaire Général	M. Ivo TAMBO LEKE Tél. 222 23 28 08 Fax 222 23 17 38
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 23 28 07
Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) www.minepia.gov.cm	
Ministre	Dr TAIGA
Cabinet du Ministre	Tél. 222 23 56 54 / 222 22 45 34
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 22 37 75 / 222 22 45 34 Fax 222 22 14 05
Secrétaire Général	Mme OULI NDONGO Monique 222 22 07 34
Secrétariat Secrétaire Général (Standard)	Tél. 222 23 52 39
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)	
Ministre	M. Zacharie PEREVET
Secrétariat	Tél. 222 20 37 81 Fax 222 20 37 34
Secrétaire Général	Mme Jeanne Aimée NGOBO EKOTTO Tél. 222 20 28 07 Fax 222 20 28 0
Secrétariat Secrétaire	Tél. 222 05 89 65
Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) www.minesec.cm	
Ministre	M. Louis BAPES BAPES
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 22 19 40 / 222 22 39 76
Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement normal	M. MOUNOUNA FOUTSOU Tél. 222 22 09 51
Secrétariat Secrétaire	Tél. 222 23 42 25 / 222 22 40 36
Secrétaire Général	M. POUGOUE Gérard Tél. 222 22 05 04 / 222 23 38 31

Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 23 38 31
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEP) www.minep.gov.cm	
Ministre	M. Pierre HELE
Ministre Délégué	M. NANA ABOUBAKAR DJALLOH
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 01 46 81 / 222 23 34 23 Fax 222 23 60 51
Secrétariat du Ministre Délégué	Tél. 222 22 94 91 / F 222 22 94 88
Secrétaire Général	M. AKWA Patrick KUM BONG Tél. 222 23 60 32 / 222 23 60 16
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 23 60 32
Ministère des Finances (MINFI)	
Ministre	M. Alamine OUSMANE MEY
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 23 34 85 / 222 23 37 17 Fax 222 22 14 05
Secrétariat	Tél. 222 22 00 79 / 222 23 22 99 Fax 222 23 37 17
Ministre Délégué	M. Pierre TITTI Tél. 222 22 86 53
Secrétariat Délégué	Tél. 222 22 48 36 / 222 22 98 30
Secrétaire Général	M. Urbain Noël EBANG MVE 222 23 02 10
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 23 24 78
Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA) www.minfopra.gov.cm	
Ministre	M. Ange Michel ANGOUIN
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 22 03 56 / 222 22 25 70 Fax 222 23 08 00

Secrétaire Général	M. Pierre Vincent NGAMBO FONDJO 222 23 02 36 / 222 22 04 09
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 23 02 36
Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) <i>www.minfof.cm</i>	
Ministre	M. Philip NGOLE NGWESE Tél. 222 22 94 83
Secrétaire d'Etat	Mme KOULSOUMI ALHAJI Tél. 222 22 86 01
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 22 94 92 Fax : 222 22 94 89
Secrétariat du Secrétaire d'Etat	Tél. 222 22 64 15
Secrétaire Général	M. Denis KOULAGNA KOUTOU Tél. 222 22 94 86 / 222 22 94 84
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 22 94 86
Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINDUH) <i>www.minhdu.gov.cm</i>	
Ministre	M. Jean Claude MBWENTCHOU
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 21 72 12 / 222 21 99 15
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain chargé de l'Habitat	Mme Marie Rose DIBONG née BIYONG
Secrétaire Général	M. AHMADOU SARDAOUNA Tél. 222 21 72 16 Fax 222 21 99 15
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 21 72 10
Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC)	
Ministre	M. BIDOUNG KPWATT Ismael Tél. 222 20 35 62

Secrétariat du Ministre	Tél. 222 20 35 76 / 222 20 35 68
Secrétaire Général	M. YERIMA Joseph 222 22 13 94 / 222 20 35 69
Secrétariat	Tél. 222 20 35 72
Ministère de la Justice (MINJUSTICE)	
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux	M. Laurent ESSO
Ministre Délégué	M. Jean Pierre FOGUI
Secrétariat Ministre Délégué	Tél. 222 23 55 56 / 222 23 55 69 Fax 222 23 55 59
Cabinet du Ministre	Tél. 222 22 51 54 / 222 23 00 05 222 22 14 43 / 222 22 01 97
Secrétaire d'Etat chargé de l'Administration Pénitentiaire	M. DOH Jérôme PENBAGA
Secrétariat Ministre	T. 222 23 55 56 Fax 222 23 55 59
Secrétariat Ministre d'Etat	Tél. 222 23 55 37 / 222 23 55 54 222 23 55 40
Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINIMIDT)	
Ministre	M. Emmanuel BONDE
Secrétaire d'Etat	M. Fuh Calistus GENTRY
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 22 43 52 Fax 222 22 27 04
Secrétariat du Secrétaire d'Etat	Tél. 222 23 35 79 / 222 23 77 05 Fax 222 23 21 80
Secrétaire Général	Tél. 222 22 08 62 / 222 23 19 73
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA)	
Ministre	M. Laurent ETOUNDI NGOA

Secrétariat du Ministre	Tél. 222 23 23 88 Fax 222 22 41 58
Secrétaire Général	Mme NSEKE Marie-Louise
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	Tél. 222 22 35 58 / 222 22 59 81 Fax 222 22 26 89
Ministère des Postes et des Télécommunications (MINPOSTEL) <i>www.minpostel.gov.cm</i>	
Ministre	M. Jean Pierre BIYITI BI ESSAM
Secrétariat	Tél. 222 23 96 28/ 222 23 06 15 222 50 20 55 Fax 222 23 31 59
Secrétaire Général	M. NDJODOM Armand Tél. 222 23 23 00 222 23 10 02
Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)	
Ministre	Mme ABENA ONDOA Marie Thérèse Tél. 222 06 94 03
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 23 25 50 Fax 222 23 39 65
Secrétaire Général	M. MOUSSA Aoudou Tél. 222 23 14 68/ 222 06 94 26
Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) <i>www.minresi.net</i>	
Ministre	Mme Madeleine TCHUINTE
Secrétariat	Tél. 222 22 13 34 / 222 22 13 35 Fax : 222 22 13 36
Secrétaire Général	Mme EBELLE ETAME Rebecca Tél. 222 23 54 67 / 222 22 48 17 / 222 22 18 47
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 23 25 20

Ministère des Relations Extérieures (MINREX) <i>www.diplocam.cm</i>	
Ministre	M. Pierre MOUKOKO MBONJO Tél. 222 20 11 33
Ministre Délégué chargé des relations avec le Commonwealth	M. Joseph Dion NGUTE Tél. 222 21 03 34
Ministre Délégué chargé des relations avec le Monde Islamique	M. ADOUM GARGOUM Tél. 222 20 79 16
Secrétariat du Ministre	Tél/Fax 222 21 02 10
Secrétariat du Ministre Délégué chargé du Commonwealth	Tél. 222 20 25 91 Fax 222 21 03 34
Secrétariat du Ministre Délégué chargé du Monde Islamique	Tél. 222 20 03 11
Secrétaire Général	M. MBAYU Félix Tél. 222 20 30 27
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 21 02 04
Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) <i>www.minsante.cm</i>	
Ministre	M. André MAMA FOU DA Tél. 222 23 92 43
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 22 01 72 Tél. 222 22 16 95 Fax 222 22 02 33
Secrétaire d'Etat chargé de la lutte contre les épidémies et les pandémies	M. HAYATOU ALIM Tél. 222 22 66 76
Secrétariat d'Etat	Tél. 222 22 57 99 Fax 222 22 66 77

Secrétaire Général	Mme KOULA, née SHIRO Sinata Tél. 222 23 42 09
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 23 04 68
Ministère des Sports et de l'Education Physique (MINSEP)	
Ministre	M. ADOUM GAROUA Tél. 222 23 52 45
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 23 12 01 / 222 23 26 10
Secrétaire Général	M. WONJU Emmanuel Tél. 222 23 07 92
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 22 45 60
Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUR) <i>www.mintour.gov.cm</i>	
Ministre d'Etat	M. BELLO BOUBA MAÏGARI
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 22 40 96 Fax 222 22 12 95
Secrétaire Général	Mme NGOMO Angeline Florence Tél. 222 22 30 23
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 23 20 28
Ministère des Transports (MINT) <i>www.mint.gov.cm</i>	
Ministre	M. NKILI Robert
Ministre Délégué	M. MEFIRO OUMAROU
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 22 87 29 Fax 222 23 23 65
Secrétariat du Ministre Délégué	Tél. 222 23 92 25 Fax 222 23 11 15
Secrétaire Général	M. SOH Jean-Pierre
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 23 10 30 Fax 222 22 44 37

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS) <i>www.mintss.gov.cm</i>	
Ministre	M. Grégoire OWONA
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 23 00 04
Secrétaire Général	M. Jean Baptiste BASKOUDA
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 23 18 20 Fax 222 22 01 86
Ministère des Travaux Publics (MINTP)	
Ministre	M. Patrice AMBA SALLA Tél. 222 23 61 78
Secrétaire d'Etat chargé des Routes	M. Hans NYETAM NYETAM Tél. 222 22 48 01
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 22 19 18 Fax 222 23 22 70
Secrétariat du Secrétaire d'Etat	Tél. 222 22 01 56 Fax 222 22 67 76
Secrétaire Général	M. ZO'O ZAME Philémon Tél. 222 22 55 01
Secrétariat Secrétaire Général	Tél. 222 22 14 08
Ministère des Marchés Publics (MINMAP)	
Ministre	M. ABBA SADOU
Secrétariat du Ministre	Tél. 222 20 49 13 Fax 222 20 49 13
Secrétaire Général	M. TCHOFFO Jean

<p>Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat Siège : Tél. 233 42 98 81 / 233 43 44 95 - Fax 233 42 55 96 / B.P. 4011 Dja Ydé : Tél. 222 22 47 76 Tél/Fax 222 22 01 55 B.P. 36 Ydé www.ccima.net</p>	
Président	M. EKEN Christophe
<p>Chambre d'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun Quartier Hippodrome - Yaoundé - Tél. 222 22 23 28 222 23 28 44</p>	
Président	M. MONGUI SOSSOMBA

